

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(15^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 20 avril 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Décision du Conseil constitutionnel sur une requête en contestation d'opérations électorales** (p. 351).
2. **Fin de la mission d'un député** (p. 351).
3. **Renvoi pour avis** (p. 351).
4. **Retrait d'une question orale** (p. 351).
5. **Politique de coopération de la France à l'étranger.**
- Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 351).

MM. Xavier Deniau,
Robert Montdargent,
Jean-Yves Le Déaut,

Ladislav Poniatowski,
Jeanny Lorgeoux,
Jean-Marie Daillet.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

Clôture du débat.

6. **Dépôt d'avis** (p. 366).
7. **Dépôt de rapports** (p. 366).
8. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 366).
9. **Ordre du jour** (p. 366).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENT DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR UNE REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision de rejet relative à une requête en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

FIN DE LA MISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Par lettre du 20 avril 1989, M. le Premier ministre m'a informé que la mission temporaire précédemment confiée, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à M. Jean-Yves Le Drian, député du Morbihan, a pris fin le 14 avril 1989.

3

RENOVI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 618).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

4

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et l'auteur, la question orale sans débat n° 78 de M. Alain Vivien est retirée de l'ordre du jour du vendredi 21 avril.

Acte est donné de ce retrait.

5

POLITIQUE DE COOPÉRATION DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique de coopération de la France à l'étranger.

La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération et du développement, mesdames, messieurs, je me bornerai, dans ma brève intervention, à vous présenter quelques remarques générales de méthode en matière de coopération. Pour finir, je vous poserai quelques questions.

S'agissant des méthodes, il apparaît que l'on a recours de plus en plus à une « coopération invisible », en tout cas non visible par les habitants des pays où nous la distribuons ! Des subventions d'équilibre, des avances de trésorerie, ou des aides que nous accordons, sous des formes diverses, personne n'est conscient localement, alors que le moindre ballon de football offert par un de nos partenaires de la Communauté européenne fait les titres des journaux.

Quand on a des ennuis, on s'adresse à nous, et nous payons les traitements des fonctionnaires, ou les soldes des militaires. Nous assurons les « fins de mois », c'est considéré comme un acquis ! Et tout cela dans le silence... Nous payons même d'ailleurs les dettes que certains pays ont contractées envers les Russes - je pourrais vous apporter, le cas échéant, une démonstration un peu plus poussée sur ce point. Et que dire des services rendus par la zone franc ?

Une telle situation est très regrettable pour notre coopération, vue de France et par des Français, ou vue par les Français sur place - ceux-ci ont l'impression non seulement qu'on ne leur sait aucun gré, mais au contraire que la réciprocité, de règle en matière de relations internationales, ne leur est pas appliquée. J'ai demandé en vain au ministère des affaires étrangères de m'indiquer quelles difficultés s'opposaient à la circulation des personnels culturels dans le monde, et quelles restrictions étaient apportées à cette circulation : je n'ai jamais pu recevoir de réponse. Car nous ne voulons jamais appliquer la réciprocité ! C'est vrai en matière de sécurité sociale ou de visas, bref, c'est vrai d'une manière générale !

Nous continuons toujours à accepter de jouer le rôle du père bienfaisant, qui ne considère pas ses enfants comme majeurs : ceux-ci lui réservent un traitement qui, loin d'être préférentiel, est quelquefois désagréable. Une telle situation ne me paraît pas satisfaisante pour l'avenir de notre coopération. Nous avons besoin de l'opinion publique des pays dans lesquels nous coopérons, de l'opinion des Français qui s'y trouvent. Et nous avons besoin aussi de l'opinion des Français de métropole !

Je vais aborder les problèmes qui se posent très rapidement, parce que le sujet est trop vaste. En tout cas, j'observe qu'ils pourraient être explorés d'une façon différente. Par exemple, il a été fait grand bruit, dans nos opinions publiques, autour de la commission des opérations de bourse et de la S.E.C., son équivalent aux Etats-Unis. Or il n'y a

absolument pas d'équivalent de la C.O.B. sur le marché des matières premières où, pourtant, des « coups fumants » ont lieu régulièrement : au vrai, ils relèvent de la pure spéculation, auprès de laquelle les spéculations purement boursières sont anodines. Or personne n'a jamais proposé de créer dans ce domaine un organisme équivalent. Il aurait peut-être permis d'arriver à une régulation qui n'exigerait pas un effort financier aussi considérable - mais qui ne permettrait pas non plus de réaliser autant de profits que maintenant.

Ces quelques réflexions d'ordre général sur nos méthodes de coopération pour souligner simplement qu'elles nous paraissent correspondre à un temps qui maintenant est révolu. Il faudrait peut-être les réexaminer à la lumière des réalités du moment et de demain, je veux dire à la lumière des réalités européennes. Nous ne pouvons pas être à la fois les payeurs et les intercesseurs, en Afrique, et en même temps, au niveau européen, être considérés comme responsables de ces « affaires » dont nous ne tirons aucun bénéfice moral - nous n'en avons pas non plus tiré d'autre bénéfice, d'aucune sorte bien entendu !

Maintenant, je vous poserai quelques questions relatives au domaine culturel, ce qui ne vous surprendra pas.

Je suis étonné par la régression très importante du français dans la francophonie, c'est-à-dire dans les pays francophones d'Afrique, au profit tantôt de l'anglais, tantôt de l'arabe. Je suis surpris, mais je dois constater. Voici un exemple : lorsque nous étions au Mali, avec l'un de mes collègues, on nous a expliqué qu'on ne pouvait plus embaucher de professeurs de français, depuis déjà plusieurs années, sous prétexte que le fonds monétaire international interdisait d'embaucher qui que ce soit. Or, la semaine même où nous nous trouvions dans ce pays, la France accordait une subvention d'équilibre extrêmement importante, se chiffrant en milliards de francs, au gouvernement du Mali sans lui demander le moindre gage, ou quelque politique que ce soit à notre égard, ou à l'égard de l'U.R.S.S. qui, vous le savez, a toujours une position particulière. Il m'aurait au moins paru normal, puisque nous ne pouvions avoir aucune avancée, de demander le maintien de professeurs de français en nombre pour assurer l'enseignement comme auparavant.

Les moyens culturels dont nous disposons dans la francophonie, dans les pays du champ, comme dans les autres d'ailleurs, sont extrêmement mal répartis. Alors que le champ comprend trente-six pays, 60 p. 100 des personnels enseignants sont concentrés dans quatre pays, d'ailleurs pour des raisons purement historiques. Pendant très longtemps, on nous a expliqué que ces pays payaient une forte part de la solde de ces fonctionnaires ; mais ils ne la paient plus maintenant ! Il n'y a donc plus aucune justification ! En d'autres termes, vous faites de la coopération de substitution. On ne donne pas d'emploi à des professeurs locaux de français, licenciés ou autres, capables d'occuper cet emploi, uniquement parce qu'il est difficile de déranger les habitudes prises.

Ce que je dis est également vrai de la coopération relevant du ministre des affaires étrangères : sur 130 pays environ qui dépendent de lui, la moitié des personnels enseignants est concentrée dans les trois pays d'Afrique du Nord. Depuis le temps que nous « fabriquons » des professeurs, des licenciés et des étudiants dans ces pays, un très grand nombre d'enseignants pourraient faire l'objet d'une relève. Celle-ci on ne l'assure pas en Afrique du Nord à cause de l'action syndicale. Je ne sais pas quelle elle peut être exactement dans les pays de champ, mais en tout cas l'action syndicale s'organise dans les pays hors champ de façon surtout à éviter de toucher aux situations acquises, bien entendu, notamment à ces répartitions qui envoient les gens dans des pays plus agréables, où l'on se loge mieux, où le climat est considéré comme plus clément que dans les autres.

Monsieur le ministre, n'envisagez-vous pas de revoir les salaires des Français en coopération, comme enseignants ou comme techniciens, afin de veiller à ce qu'ils soient liés - ce qui n'est pas le cas pour les pays hors champ d'ailleurs - à la fonction qu'ils remplissent ? Dans les pays hors champ, vous le savez, un enseignant peut percevoir du simple au décuple selon le statut que le hasard ou les syndicats lui ont donné.

Plus exactement je vous demanderai ceci : quel est le statut de vos personnels ? On m'a dit qu'ils étaient sous un statut de coopération qui unifiait un peu plus les situations - mais pas les opportunités ! Je pourrais vous citer, je vous l'assure,

des exemples vraiment ahurissants de la manière dont nous dépensons notre argent en quantités invraisemblables pour des missions qui pourraient être remplies tout à fait autrement.

Qu'entendez-vous entreprendre en faveur d'une nouvelle répartition de notre personnel enseignant à l'étranger, c'est-à-dire une répartition qui tienne compte des véritables besoins de ces pays, de nos véritables besoins à nous, de nos capacités financières et de notre nécessité - car il y a une nécessité, dans le champ comme hors champ maintenant - d'investir des sommes très importantes dans l'audiovisuel, la radio et la télévision ? Nous ne continuerons pas à maintenir le français dans ces pays-là en fournissant des enseignants à des classes différentes, qui ont plus ou moins d'élèves, selon les cas, des élèves qui ne peuvent pas utiliser le français plus tard, simplement parce qu'ils n'ont pas de livres et parce qu'ils n'entendent pas, ou sinon très mal, le français à la radio.

Actuellement, vous le savez bien, R.F.I. a la maladie des émissions en langue locale partout, de préférence au français. Le français y est considéré presque comme une brimade. Je vous en parle savamment, car j'ai été membre du conseil d'administration de R.F.I. pendant quelques années et j'ai passé mon temps à protester.

Quant à la télévision, si nous ratons le rendez-vous avec la télévision en Afrique, comme ailleurs, nous aurons raté le rendez-vous avec l'usage de la langue française au XXI^e siècle. A mon sens, il vous faut voir où vous devez, en priorité, placer vos moyens, qui ne sont pas évidemment extensibles. Une réflexion s'impose.

Nous sommes soumis à deux nécessités. D'une part, il faut passer dans un système conventionnel partout en Afrique. Dans un très grand nombre de cas, il n'y a pas de convention. Les choses se font, si j'ose dire, « à la tête du client », c'est-à-dire selon la pression des chefs d'Etat, de nos ambassadeurs, des syndicats ou de la pression de qui vous voudrez. Les Africains sont majeurs, ils sont parfaitement capables, et ils savent bien que le régime conventionnel est une nécessité.

J'ai passé une année de ma vie, monsieur le ministre, à fabriquer des conventions d'indépendance avec les pays africains. Je ne regrette pas du tout ce travail qui a permis, dans un grand nombre de pays, un passage à la fois amical et efficace vers l'indépendance. Les conventions ont été respectées parce qu'elles avaient été discutées convenablement. Les gouvernements africains sont parfaitement capables d'appliquer des conventions à condition de les avoir discutées, et si nous en avons discuté avec eux dans le même esprit, c'est-à-dire pour les appliquer.

La seconde nécessité est de vaincre la force la plus puissante du monde, dans l'administration comme en physique : la force d'inertie. Or je crains que, depuis maintenant un certain temps, monsieur le ministre, car ce n'est pas récent, notre coopération ne soit atteinte d'inertie ! Remettez-la en mouvement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis cet après-midi, un constat tragique a été dressé : l'Afrique s'enfoncé chaque jour un peu plus dans la crise, frappée qu'elle est par la chute des cours des matières premières, par le service de la dette, par la détérioration de la balance commerciale et par la hausse du loyer de l'argent.

Selon le dernier rapport de l'O.C.D.E., l'Afrique subsaharienne a versé en service de sa dette aux pays créanciers 63 milliards de dollars entre 1982 et 1987, soit les quatre cinquièmes du total de l'aide au développement qu'elle a reçue pendant la même période, 78 milliards. Les pays les moins avancés d'Afrique, eux, ont reversé au même titre 86 p. 100 de l'aide reçue.

Depuis 1979, le désinvestissement en Afrique, lié aux redevances diverses, et la fuite organisée des capitaux se montent à 56 milliards.

Enfin, rien qu'en 1985-1986, la perte des recettes d'exportation provenant de la chute des cours des matières premières a été de 19 milliards de dollars, d'après le même rapport.

Selon un document du Parlement européen sur la crise africaine, le revenu réel par tête en Afrique aujourd'hui n'est même pas supérieur en moyenne à son niveau de 1960. La

production alimentaire par tête a diminué de 20 p. 100 en quinze ans ; le pouvoir d'achat des exportations stagne au niveau de 1960.

Sans le rééchelonnement de la dette, les pays africains auraient été contraints de consacrer, dit-on, 47 p. 100 de leurs recettes d'exportation au remboursement de leurs dettes.

C'est montrer que les problèmes immenses de l'Afrique sont inextricablement liés à l'inégalité du système économique international, au pillage de leurs ressources par les sociétés multinationales et à un rapport de forces politiques tout à fait défavorable.

De cette conscience est née l'exigence, qui ne cesse de grandir, d'un nouvel ordre politique et économique mondial, à l'élaboration duquel le tiers monde serait associé sur un pied d'égalité.

Quel rôle peut jouer la France pour promouvoir cet objectif au niveau international et comment peut-elle l'intégrer dans sa propre politique de coopération ?

Telle est bien la question qui est au centre de ce débat.

Or, force est de constater que, même dans sa « sphère » de responsabilité particulière, en Afrique francophone, la stratégie française de coopération n'a pas contribué à enrayer cette évolution. Les milliards de francs affectés à la « coopération » servent souvent à soutenir - je donne cet exemple - des régimes amis qui ne sont pas toujours un modèle de démocratie. Plus généralement, l'aide française a été conditionnée essentiellement, jusqu'à ces derniers temps, aux choix et aux exigences de rentabilité des sociétés françaises. De ce fait, l'aide ne pouvait être le vecteur d'une véritable politique de développement, de progrès social localisé.

Même cette politique d'ailleurs - c'est peut-être la nouvelle étape qu'il faut constater -, pourtant discutable, semble révolue et nous entrons dans une phase de désengagement. Depuis quelques années, et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de plus en plus restreinte, les dotations du F.A.C. - les seules utilisées pour les véritables projets de développement - et de l'assistance technique ont régressé au profit des aides budgétaires directes et des prêts bonifiés aux pays choisis. En 1988, il n'y a pas eu de nouveaux prêts bancaires. Les investissements privés se sont désengagés de l'Afrique sub-saharienne considérée trop exsangue et donc non rentable. La structure de l'aide publique au développement tend à devenir de plus en plus une opération comptable visant à consolider la dette des pays concernés. Les financements manquent pour de nouveaux projets. Faute de moyens, la France a tendance à diriger ses « partenaires » vers la banque mondiale et le F.M.I., qui imposent la logique des ajustements structurels bien connus avec les tensions sociales qui en résultent.

Tout se passe comme si la France songeait d'ores et déjà à transférer sur l'Europe, dans la perspective de 1992, le poids de la coopération. Le problème restant à résoudre dans ce cas serait de gérer ce transfert tout en sauvegardant les intérêts politiques de la France en Afrique.

Bref, l'Afrique, à la suite de tant d'années de pillage, n'est plus la priorité pour les groupes capitalistes français. La « coopération », tant louée lorsqu'elle rapportait gros aux entreprises, fait moins d'adeptes alors que plus que jamais l'Afrique a besoin d'aide, mais d'une aide qui doit s'inscrire dans une conception radicalement différente.

Une coopération digne de ce nom ne peut être fondée que sur l'intérêt mutuel. Elle doit viser chez nos partenaires, à combattre le sous-développement, à favoriser l'autosuffisance alimentaire, à accroître l'efficacité et les efforts d'industrialisation et d'équipement, en utilisant et en développant au maximum les atouts locaux des pays concernés.

La coopération doit aller bien au-delà de l'ouverture des débouchés, certes nécessaires, mais sur la base des accords assurant des prix stables et abordables. Elle doit inclure des services, réduire le coût des investissements matériels et des financements, favoriser la formation, la recherche, la création d'emplois, la santé, bref, tendre vers le développement multi-forme et réel de tout le potentiel national.

Or, on le constate, la France a les moyens de cette politique, dans le cadre notamment de ses relations bilatérales avec les pays africains. A titre d'exemples, nous pouvons citer les atouts français pour l'édification d'une industrie des engrais s'appuyant sur les richesses en hydrocarbures pré-

sentes dans plusieurs pays d'Afrique, pour la construction d'industries de matériel agricole permettant aux pays africains de s'auto-équiper et de satisfaire leurs besoins, pour la mise sur pied d'industries fabriquant les biens d'équipements nécessaires à la maîtrise des eaux, à l'irrigation, etc. De nouveaux crédits à faible taux et des prix plus avantageux doivent appuyer ses efforts de coopération réelle. Ainsi, progressivement, nous pouvons tenter de transformer la zone franc dans le but d'assurer le maintien des ressources en Afrique et de permettre aux pays de maîtriser leurs monnaies et les changes.

En ce qui concerne la distribution des aides publiques, toutes les modalités sont à revoir afin de s'assurer qu'elles bénéficient aux populations concernées - on l'a évoqué à plusieurs reprises cet après-midi - et afin d'éviter précisément son détournement au profit de quelques spéculateurs.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, des groupes non gouvernementaux travaillent dans ce but pour redéfinir les objectifs et les mécanismes de la coopération française. C'est tout à fait louable. Un de ces groupes, qui a déjà été cité, « Survie », a même formulé une proposition qui répond à l'extrême urgence de trouver une solution au problème de la sécurité alimentaire. Cette proposition a reçu un avis favorable de très nombreux députés, plus de trois cents. Les objectifs recherchés par ce projet sont à maints égards similaires à ceux que j'ai exposés.

S'inspirant très largement de leurs suggestions en les enrichissant de quelques précisions, le groupe communiste a élaboré une proposition de loi tendant à lutter contre la faim dans le monde et pour le développement. Elle prévoit la mise en place par le Gouvernement d'un dispositif d'interventions extraordinaires dans les régions du monde sujettes à la famine. Ce dispositif devrait permettre, dans un délai de cinq ans, la régression du taux de mortalité, notamment infantile, et la création des conditions de la sécurité alimentaire et du développement dans les régions auxquelles il s'applique. Il devrait, en outre, fonder les bases irréversibles d'une politique d'autosuffisance alimentaire à partir des matières premières vivrières locales, d'une politique de santé, de formation générale et professionnelle, d'une politique de transports et de communication, d'une politique industrielle, adaptées aux besoins locaux, j'y insiste encore.

Cette proposition, à l'instar de celle élaborée par « Survie », prévoit la création d'un organisme spécial chargé de la mise en application du dispositif. Celui-ci, en liaison étroite avec les autorités des pays concernés, les organismes internationaux intergouvernementaux - ceux qui existent - les O.N.G., et en concertation avec la représentation nationale, pourrait assurer la coordination et l'application des programmes d'interventions extraordinaires. Il pourrait de plus rendre compte par un rapport annuel devant le Parlement des résultats obtenus.

Pour le financement de ce projet, nécessitant à terme un millième du P.I.B. de la France par an, nous proposons un prélèvement spécial sur les bénéfices de l'industrie d'armement et le relèvement de l'impôt sur les grandes fortunes.

Monsieur le ministre, cette proposition, qui peut certes encore être améliorée avec le concours des organismes activement engagés dans la recherche de nouvelles formes de coopération - nous savons tous qu'ils sont très nombreux dans ce pays, et c'est dire la quantité de personnes très concrètement engagées dans cette œuvre de recherche sur le terrain de la coopération -, permettrait d'opter rapidement pour une nouvelle logique d'aide au développement. Il vous suffit de l'inscrire à l'ordre du jour et de la faire voter pour qu'elle prenne aussitôt force de loi. La France pourrait ainsi donner l'exemple et, du même coup, peser d'un poids accru au sein des organismes internationaux, tels le F.M.I., la Banque mondiale ou la Communauté européenne, pour promouvoir une nouvelle conception des rapports Nord-Sud. Car sans cette nouvelle conception, aucune mesure d'annulation ou de rééchelonnement des dettes des pays en voie de développement, combien nécessaire, ne saurait vaincre durablement le fléau du sous-développement.

L'annulation de la dette doit aller de pair, j'y insiste encore, avec la revalorisation des cours des produits et l'amélioration des termes de l'échange, sans lesquelles le pillage des ressources se poursuivra, sous les mêmes formes, entraînant de nouvelles crises d'endettement d'une manière cyclique. En outre, l'expérience a montré le coût exorbitant payé par ces pays en voie de développement, en termes poli-

tiques, économiques et sociaux, des mesures dites d'ajustement structurel qui leur sont imposées par les grands organismes prêteurs internationaux. Il semble malheureusement que ces pratiques aient fait des adeptes même au sein de la Communauté. En effet, les pays A.C.P., qui négocient sur ce fond de crise, le quatrième renouvellement de la convention de Lomé, craignent que l'aide de la Communauté ne soit désormais soumise à des plans de redressement économique identiques à ceux qui sont retenus par le F.M.I. et la Banque mondiale. Bien que la Communauté s'en défende, il est à craindre qu'à terme il y ait bien peu de différence entre sa conception des aides à l'ajustement structurel et celle des organismes cités. Si tel était le cas, on pourrait définitivement enterrer ce que l'on a appelé souvent, y compris ici à l'Assemblée nationale, « l'esprit de Lomé » déjà bien affaibli du fait des limites et du dysfonctionnement du système mis en place, mais qui apparaissait au cours des années 70, bien novateur. Les négociations de Brazzaville en février dernier entre pays A.C.P. et la Communauté ont révélé, en effet, plusieurs terrains de mésentente, notamment sur la promotion des échanges commerciaux, sur l'élargissement des systèmes Stabex et Sysmin, sur la création de nouvelles facilités financières pour l'industrie, le développement minier et l'énergie, enfin sur tous les problèmes que nous venons d'aborder. Bref, les divergences existent sur le fond même de ce que devrait être une politique de coopération équitable. Pourrez-vous, monsieur le ministre, lever ces inquiétudes ?

La réponse que la Communauté apportera à ce dossier attestera en quelque sorte de sa volonté de montrer le chemin d'une restructuration des rapports Nord-Sud dans le sens d'une plus grande égalité et solidarité.

La France, monsieur le ministre, voudra-t-elle y jouer le rôle de phare ? Elle en a les moyens. Pourra-t-elle le faire sans rompre avec sa propre pratique de coopération, notamment avec l'Afrique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, ce matin vous avez déclaré à la télévision et à nouveau cet après-midi, à la tribune, que la priorité des priorités de notre coopération était la formation des hommes, le développement rural ayant pour objectif l'autosuffisance alimentaire et la santé, notamment la lutte contre le paludisme et le sida.

Pour mener à bien cette politique, il faut des hommes. Mais avez-vous, monsieur le ministre, les moyens de vos ambitions quand on sait que les effectifs des coopérants fondent régulièrement : 40 000 en 1960, 30 000 en 1980, 20 000 en 1988, dont 9 000 en Afrique, et la déflation continue ? Certes, cette réduction est expliquée par la mise en place d'une nouvelle politique de coopération : la coopération de substitutions laissant la place à une coopération de projet, complétée par des encouragements, que nous approuvons, à l'action des organisations non gouvernementales et des collectivités territoriales.

En fait, il est devenu rituel - vous m'excuserez, monsieur le ministre, d'y sacrifier - que chaque ministre de la coopération, à son entrée en charge, déclare que le moment est venu d'engager une réflexion de fond et de renouveler la politique suivie jusque-là. Mais dans la réalité, la coopération s'est réduite dans ses moyens sans suffisamment se renouveler dans ses méthodes. Or, de l'héritage du quart de siècle écoulé et du jeu des influences politiques locales a résulté un saupoudrage de nos coopérants aussi peu gratifiant pour ces derniers qu'inefficace dans ses résultats : la critique n'en est plus à faire.

Quant à la coopération de projet axée sur la formation des hommes, que nous approuvons également - M. Alain Vivien avait, en 1982, présenté à ce sujet un rapport remarqué - elle est restée un concept vide de sens, tout aussi peu mis en application que nombre de textes - j'en parlerai tout à l'heure - de lois ou d'arrêtés, régissant la coopération. C'est dans cette discordance entre le discours et la réalité, entre les objectifs proclamés et les moyens alloués qu'il faut chercher la cause du malaise chronique et déjà ancien des coopérants qui vivent leur activité comme celle d'un corps en voie d'extinction au rythme des déflations quasi annuelles.

Puisqu'il est évident que nous ne pouvons plus et que nous ne voulons plus, pour de multiples raisons, assumer comme dans les années 60 la charge des systèmes d'enseignement et

de santé des pays du champ, il conviendrait - et je vous rejoins à ce sujet - de définir une véritable politique réalisant une adéquation entre un objectif, des méthodes et des moyens disponibles.

Nous espérons - nous en sommes certains -, monsieur le ministre, que vous aurez la détermination de mener à bien un tel renouvellement. Afin de mener une politique cohérente des personnels de coopération, trois objectifs devraient être clairement fixés.

Premier objectif : recruter des hommes compétents, motivés, responsables, ouverts sur les problèmes spécifiques des pays du tiers monde, capables de travailler en équipe, dans le pays d'accueil, mais aussi de nouer des réseaux avec des établissements publics, des lycées, des organismes de recherche, des hôpitaux, des collectivités territoriales, des industries en France. La coopération se développera si elle ne reste pas l'affaire de quelques expatriés, mais si elle implique en France une collaboration et des réseaux de solidarité avec le plus grand nombre d'entre nous. J'appuie donc les initiatives tendant à favoriser les relations entre pays en voie de développement et notre société civile et celles mobilisant les acteurs non gouvernementaux.

Bien sûr, cette coopération décentralisée ne doit pas signifier le désengagement de l'Etat, comme je le disais dans mon introduction.

Dans le domaine universitaire, par exemple, il convient de dénoncer la fausse solution qui consisterait à relancer un organisme central replié sur lui-même ; au contraire, il faudrait intégrer l'action de tous les ministères dans une tâche collective.

Là aussi, depuis un quart de siècle, malheureusement, la plupart des ministères ne se sont que peu ou pas impliqués dans la politique de coopération.

Ce n'est donc pas une critique de votre gestion, mais la malheureuse constatation que vous releviez en déclarant que vous vouliez « aider les coopérants pour remédier aux faiblesses constatées ».

Il n'y a jamais eu de réelles mesures incitatives au départ, aucun effort de valorisation de l'expérience acquise outre-mer. Le séjour en coopération n'est pas intégré dans les plans de carrière. Le ministère de la coopération, malheureusement, n'a pas la maîtrise de la qualité du personnel et ne peut rien pour assurer la promotion des agents qu'il emploie. Toutes choses pourtant que la loi du 13 juillet 1972 prévoyait expressément.

M. Alain Vivien. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Sans une fois de plus modifier toutes les structures administratives, il me paraît essentiel qu'un seul ministre ait délégation du Premier ministre et la charge de coordonner publiquement l'action de la France en matière de développement et de gestion des personnels. Deux idées simples devraient être mises en œuvre pour progresser dans ce premier point qui est le recrutement : d'une part, des permutations, des nominations, des titularisations au prorata des effectifs en coopération, comme le prévoyait le rapport Vivien, ce qui n'est pas suffisamment appliqué ; d'autre part, une politique plus rigoureuse de sélection et de motivation des assistants techniques, dont on devrait, par ailleurs, solliciter plus rapidement et plus souvent l'avis quant à la conception et l'évaluation des projets de coopération dans lesquels ils devraient s'insérer.

Deuxième objectif : la coopération par projet. Il n'a pas été totalement atteint, car les moyens n'ont pas tout à fait suivi, même si un mieux a été observé depuis cette définition de coopération de projet.

Tout coopérant devrait rejoindre son poste, monsieur le ministre, avec une lettre de mission lui fixant les objectifs à atteindre et les moyens sur lesquels il peut compter.

M. Francis Geng. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je l'écrivais comme coopérant de l'autre côté de la barrière en 1982, mais la situation n'a guère changé et beaucoup de coopérants restent encore aujourd'hui découragés. Certains sont lâchés sur le terrain sans définition des objectifs et sans moyens d'assurer une mission peu ou mal définie.

Est-il tolérable qu'un coopérant puisse partir à 10 000 kilomètres sans jamais mettre les pieds au ministère qui l'administre, sans connaître le chargé de mission qui a en charge la politique de coopération dans l'Etat qu'il va rejoindre ?

M. Francis Geng et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Il en est ainsi depuis vingt-cinq ans, mes chers collègues !

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai. Et alors ?

M. Francis Geng. Vous êtes au pouvoir depuis 1981 !

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela ira mieux, j'en suis certain, après ce débat !

Est-il normal que, avant une commission mixte, personne ne consulte ces observateurs privilégiés et que des agents aient pu rester pendant dix ans en poste sans qu'une seule fois ils aient eu un entretien de cadrage sur leur mission ?

Comment, enfin, peut-on concevoir que, lorsque des projets existent, ils ne soient pas évalués par des experts indépendants du ministère ? Le problème de l'évaluation et de l'expertise des missions de coopération se pose ; Alain Vivien le disait en 1982. Ce renforcement de la politique des moyens publics, de suivi, d'analyse et d'évaluation s'impose.

Le ministère de la coopération doit mettre en œuvre des projets clairement identifiés correspondant - vous le reconnaissez ce matin à la télévision - à des besoins prioritaires qu'il conviendrait d'évaluer régulièrement.

Il faudra aussi avoir la lucidité et le courage de mettre fin à des projets inadaptés et inefficaces. Des axes prioritaires d'action doivent être choisis et j'ai apprécié, monsieur le ministre, que vous prôniez l'ouverture de notre dispositif de recherche aux scientifiques africains et que vous repreniez l'idée du Président de la République de la création d'une fondation de la recherche pour le développement.

Troisième objectif : la mobilité et la réinsertion des coopérants.

Vous avez, monsieur le ministre, fait part de votre souhait d'améliorer les conditions de vie et de favoriser le départ des coopérants. Si, en effet, les candidatures sont peu nombreuses pour l'expatriation, c'est en partie dû aux déplorables conditions de retour auxquelles sont confrontés nos compatriotes.

Nous avons prôné la mobilité, mais pas une mobilité aveugle, car le fait de ne pas offrir de poste au retour aboutit à un taux de renouvellement faible et freine la mobilité.

Je prendrai l'exemple des universités. Sauf en 1984 où 250 postes ont été affectés à la titularisation des enseignants du supérieur - à la demande d'ailleurs d'Alain Vivien - les réponses du ministère de l'éducation nationale aux attentes des enseignants ont été tristement constantes. A leur retour en France, ils sont affectés et titularisés comme adjoints d'enseignement dans un établissement d'enseignement secondaire, ou on leur conseille de se présenter à un concours de recrutement dans le supérieur.

Mais c'est toujours le candidat local de l'université qui se trouve recruté au terme du concours, jamais celui qui arrive de Tunis, de Sanaa, de Bangkok ou de Caracas. La recherche dans les pays en voie de développement n'est pas valorisante.

De plus, tous les frais, liés notamment au déplacement du pays de résidence vers la France et à l'envoi du dossier scientifique, sont à la charge du candidat. Ces déplacements supposent aussi que le candidat ait la faculté de se libérer de ses obligations dans son établissement d'exercice à l'étranger.

Or on sait qu'un candidat extérieur multiplie ses chances en posant sa candidature à de nombreux postes correspondant à son profil, répartis sur toute la France. Avec la crise du recrutement universitaire en France où l'on est passé sans transition de la pléthore à la pénurie de bons candidats, il est à craindre de voir nombre de coopérants qualifiés rentrer en France d'ici peu.

Il serait donc souhaitable que des mesures urgentes soient prises en coordination avec le ministère de l'éducation nationale, qui devrait même jouer un rôle d'impulsion dans ce domaine, afin que nos enseignants expatriés ne subissent plus d'inégalité par rapport à leurs collègues de l'Hexagone.

Je souhaite aussi évoquer le grave problème de la situation des personnels contractuels de coopération scientifique et technique.

La loi du 13 juillet 1972 et son décret d'application sur les services accomplis en France par les non-titulaires n'ont jamais été appliqués dans la fonction publique d'Etat pour les coopérants techniques.

Ce problème a été évoqué par la commission des affaires économiques, fiscales et financières du Conseil supérieur des Français à l'étranger en 1986.

A la suite de l'adoption de la loi de 1984, le Premier ministre Laurent Fabius avait appelé l'attention des différents ministères sur la nécessité d'assurer à ces personnels un réemploi dans la fonction publique à titre transitoire comme contractuels. Cette directive n'a malheureusement jamais été appliquée. Moi-même, à cette tribune, j'avais demandé, lors de la discussion de la loi sur les collectivités territoriales, que l'on réserve à d'anciens coopérants techniques, par exemple à des architectes, des postes dans les collectivités territoriales. Cela non plus, nous n'avons pu l'obtenir.

Je souhaite donc que ce débat fasse prendre conscience de certains problèmes prioritaires.

Nous pouvons aider les pays du tiers monde à parvenir à l'autosuffisance alimentaire, à lutter contre le sida, à développer l'alphabétisation et à renforcer leurs universités, mais pour cela il faut mettre en place une politique des personnels.

Le départ hors de nos frontières d'un compatriote pendant une partie de sa carrière - c'est ce que je disais d'entrée de jeu en parlant des mesures incitatives - doit devenir la règle et non l'exception. M'occupant de ce problème à l'Assemblée, je peux dire que seulement 1,5 p. 100 à 2 p. 100 des Français partent à l'étranger, alors qu'il y a 8 p. 100 d'Italiens, 10 p. 100 de Suisses, 12 p. 100 de Japonais, 5 p. 100 d'Anglais qui le font. Les Français ne veulent pas sortir de leurs frontières.

Le départ à l'étranger de certains de nos compatriotes est notre contribution indispensable au développement de la planète, mais au-delà des rapports et des déclarations d'intention, il faut que ceux qui tentent l'expérience ne soient pas pénalisés et que des mesures effectives et durables soient prises pour les agents contractuels de l'Etat ayant servi en coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun peuple du tiers monde ne me paraît voué par sa civilisation, son climat ou son manque de ressources, à une misère définitive. Si des millions d'enfants meurent en 1989, si des dizaines de millions de personnes vivent dans la misère, c'est parce que ces peuples sont avant tout les victimes de mauvaises politiques fondées sur des idées fausses.

Si nous souhaitons aujourd'hui que la coopération française et internationale, privée et publique, soit plus cohérente et plus efficace, et surtout qu'elle puisse atteindre les populations qui en ont le plus besoin, nous devons commencer par regarder ce qui s'est passé, non seulement en Afrique, mais aussi en Asie, depuis vingt-cinq ans et en tirer les enseignements. Ne nous comportons pas comme si nous étions toujours en 1962, au moment de la décolonisation. Aujourd'hui, on a, à peu près, tout essayé et on peut regarder les résultats. On sait ce qui marche et on sait ce qui ne marche pas.

Je vous disais que les causes naturelles n'expliquaient pas le sous-développement : Taiwan n'a aucune ressource ; Singapour souffre d'un climat équatorial, et pourtant tous deux sont parmi les premières puissances économiques de l'Asie du Sud-Est. La Côte-d'Ivoire est un relatif succès en Afrique, alors qu'elle était aussi mal « placée » au départ que ses voisins, le Ghana ou la Guinée, dont l'évolution a été catastrophique.

Les civilisations et le degré de développement culturel ne constituent pas plus une fatalité du sous-développement : la Corée du Sud était depuis un siècle considérée comme l'archétype de la société immobile. Le Pakistan, né du même empire que l'Inde, croît deux fois plus vite qu'elle. En Afrique de l'Est - je me rapproche progressivement de votre zone de compétence, monsieur le ministre - après que les Anglais se furent retirés, la Tanzanie s'est effondrée, et, à

côté, le Kenya a progressé. Dans tous ces cas, le seul facteur variable aura été le modèle économique suivi depuis l'indépendance.

Au total, les conditions naturelles ou culturelles ne me paraissent pas déterminantes. Cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas. Tous les peuples n'ont pas vocation à se développer au même rythme, ni de la même manière. Mais le choix véritable pour le tiers monde est entre les politiques qui aggravent les handicaps et celles qui valorisent les atouts.

D'une manière générale, il est clair que les nations qui ont choisi la voie de développement ouvert sur l'extérieur et sur l'initiative privée et décentralisée ont partiellement gagné. Celles qui ont préféré l'autarcie, la centralisation et le contrôle public n'ont jamais gagné.

Examinons un peu dans le détail les voies choisies par les pays pauvres pour accéder à l'autonomie alimentaire.

L'opinion publique occidentale ne s'est pas vraiment aperçu que le tiers monde a vécu ce qu'on appelle la « révolution verte », c'est-à-dire qu'en vingtaine d'années, le problème de la faim dans le monde s'est totalement transformé et a été pratiquement résolu.

Souvenez-vous que, dans les années soixante, les grandes zones de famine se situaient en Asie. Aujourd'hui, la Chine et le Pakistan sont devenus des pays exportateurs et l'Inde possède des stocks de céréales équivalents à ceux du Marché commun. Si tout le monde n'a pas à manger en Inde, c'est que les populations urbaines sont trop pauvres pour acheter de la nourriture. Le problème de la faim ne peut se régler que si le développement agricole s'accompagne d'un développement économique, industriel et social.

Malheureusement, en se transformant depuis vingt ans, ce problème de la faim s'est aussi déplacé. Aujourd'hui, il ne concerne pratiquement plus que l'Afrique, et encore pas toute l'Afrique.

La famine frappe de manière ponctuelle des zones marquées par la déforestation, la présence de sauterelles et la sécheresse. C'est le cas du Sahel. Mais on observe aussi que les causes de la famine sont plus souvent politiques que naturelles. Les derniers rapports de la F.A.O. sont très révélateurs et montrent que les pays les plus touchés sont des pays en guerre, le plus souvent en guerre civile. C'est le cas de l'Éthiopie, du Mozambique, du Soudan ou de l'Angola.

Malgré ce tableau pessimiste, la « révolution verte » a commencé à faire aussi son trou en Afrique. De nouvelles techniques agricoles ont été adoptées. De nouvelles semences, de nouveaux engrais sont apparus. Il y a aussi une utilisation plus intelligente de l'eau. Enfin, certains pays n'ont pas hésité à changer radicalement de système agricole : en Tanzanie, la collectivisation des terres avait provoqué la chute des prix, la ruine des paysans et l'effondrement de l'agriculture.

Aujourd'hui, un peu partout, on s'efforce de redonner aux paysans l'envie de travailler et de produire, en leur assurant la propriété de leurs terres et en leur garantissant un bon système de rémunération et d'augmentation régulière des prix agricoles.

Ces efforts ont parfois des résultats décourageants qui remettent tout en cause. Paradoxalement, 1988 a été, en Afrique, une année de récoltes abondantes et d'excédents agricoles qui a eu pour résultat de provoquer l'effondrement des prix des céréales sur les marchés locaux, au point de décourager les producteurs de semer en 1989.

Cela ne signifie pas, monsieur le ministre, qu'il faut baisser les bras. Cela ne signifie pas qu'il faut cesser d'apporter notre aide à ces pays. Le problème est surtout de savoir quel type d'aide. Car, ne nous y trompons pas, l'aide internationale n'a jamais sorti aucun peuple du tiers monde de la misère.

La Tanzanie, qui est le pays le plus aidé d'Afrique noire, est aussi celui qui s'est le plus appauvri depuis vingt ans, depuis l'indépendance, sous la houlette de Julius Nyerere, père du socialisme africain.

Trop souvent, les aides des grandes organisations internationales, de la Banque mondiale, des gouvernements, entretiennent des bureaucraties, soutiennent des politiques de pauvreté et sont parfois même détournées au profit de quelques dirigeants.

L'aide humanitaire des associations privées peut être aussi très ambiguë. Elle ne sert parfois qu'à soulager notre mauvaise conscience. Elle a cependant un grand mérite par rapport aux aides publiques : elle est au-dessus de tout soupçon dans les situations d'urgence extrême ou pour favoriser certaines initiatives à la base.

Les organismes non gouvernementaux méritent qu'on leur donne plus de moyens. A cet égard, monsieur le ministre, votre collègue des finances serait bien avisé en leur accordant les déductions fiscales qu'ils réclament.

Le débat d'aujourd'hui, même s'il n'est pas « le grand débat » souhaité par certains, comme vous, monsieur le ministre, a montré la complexité et la dispersion de l'aide publique au développement apportée par la France. Il permet également de montrer l'effort global de notre pays. Je souhaite qu'il soit aussi l'occasion de réfléchir à cette idée : comment donner mieux à défaut de donner plus, comment donner mieux pour que ce soit les populations qui en ont le plus besoin qui en bénéficient ?

Rien ne me choque plus à ce sujet que la gestion de la dette du tiers monde. Cette dette n'est pas la cause de l'appauvrissement des pays pauvres, mais la conséquence d'une mauvaise gestion. L'essentiel des sommes prêtées par les banques occidentales n'a pas été investi dans ces pays mais consommé immédiatement, voire détourné. On a même vu, dans certains pays, cette fraude atteindre 70 p. 100 de la dette ! Il est vrai que ce n'était pas en Afrique mais en Amérique latine.

On comprend qu'il soit difficile à certains pays de rembourser leur dette. En tout cas, ce ne sont pas forcément les banquiers occidentaux qui affament les pauvres, c'est parfois les élites des pays du tiers monde.

M. Francis Geng et M. Jean-Marie Daillet. Très bien.

M. Ladislav Poniatoski. Les recommandations du Fonds monétaire international semblent parfois brutales. Elles méritent cependant d'être suivies. Une renégociation des dettes va souvent de pair avec des politiques internes plus honnêtes. J'ajoute que les politiques dites de rigueur, proposées par le F.M.I., sont surtout rigoureuses pour les gouvernements contraints de réduire leurs dépenses civiles et militaires. Pour les peuples, au contraire, ce peut être la garantie, à terme, de disposer d'une monnaie plus stable et de conserver le fruit de leur travail et leur épargne.

Le tiers monde, et plus particulièrement l'Afrique, est aujourd'hui partagé entre deux modèles, voire entre deux tentations.

La première est le capitalisme libéral, en progrès depuis quelques années, non que les chefs d'État s'y soient soudain convertis, mais parce qu'ils n'ont pas le choix. L'échec des solutions collectivistes, la faillite des finances publiques, le désaveu des prêteurs, les pressions des organisations internationales, les exigences de leur propre opinion contraignent tous les gouvernements, de Pékin à Buenos Aires, de Dar-Es-Salaam au Caire, à faire preuve de sagesse économique.

Il est clair que le développement ne prend racine que là où la propriété privée, les contrats, l'épargne, le juste prix, la sécurité des biens et des personnes sont respectés. Partout ailleurs, lorsque les individus sont menacés par leur propre gouvernement, ils tentent de se protéger des exactions, de la violence, de la corruption en se repliant sur eux-mêmes, en assurant peut-être leur subsistance mais en s'abstenant de produire pour les autres et surtout pour l'avenir.

L'autre tentation est celle de l'intégrisme qui progresse sous des formes et des appellations diverses.

M. Alain Vivien. Monseigneur Lefebvre !

M. Ladislav Poniatoski. Ne rigolez pas !

C'est le castrisme en Amérique latine, le khomeinisme au Proche-Orient et de plus en plus en Afrique. Je crois qu'une course de vitesse est engagée entre ces intégrismes qui prospèrent dans les zones d'échec et, par ailleurs, de bonnes politiques qui réconcilieraient la croissance et l'équité. Ces politiques, monsieur le ministre, ne pourront être menées que par les « bons » gouvernements. Cela exige de la part de l'Occident, de notre part, plus de sélectivité dans nos alliances et

nos aides. Je vous demande, monsieur le ministre, d'être vigilant et sélectif dans ces alliances et ces aides. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux.

M. Jeanny Lorgeoux. Je veux d'abord faire observer à M. Poniatowski, en tant que président des Amitiés franco-tanzaniennes, que la vérité n'est jamais manichéenne et qu'il n'y a pas d'un côté les bons et de l'autre côté les mauvais.

Comme mes collègues ont déjà tout dit, monsieur le ministre, je me bornerai à énoncer quelques idées vues de Romorantin-Lantenay, la capitale de la Sologne, symbole du « trou provincial ».

M. Ladislas Poniatowski. On y produit de bonnes asperges !

M. Jeanny Lorgeoux. Absolument !

M. Robert Montdargent. Moins bonnes que celles d'Argenteuil. (*Sourires.*)

M. Jeanny Lorgeoux. Oui, monsieur le ministre, il faut une grande politique de coopération pour la France, parce que c'est conforme à son génie et à son histoire, parce que c'est utile à son économie à long terme, même si c'est à très long terme, et parce que notre conscience d'hommes nous le commande. La faim, la maladie et la misère, évidemment, nous interpellent.

A l'attention de l'opinion publique, foin donc du cartérisme imbécile et du racisme destructeur et amoral ! Mais encore faut-il essayer de rénover, de moderniser, d'ajuster nos outils de coopération.

On a déploré, tout à l'heure, les dispersions, les chevauchements, les lourdeurs qui entravent votre effort, monsieur le ministre.

Pour ma part, je suis de ceux qui pensent que la politique de coopération doit être rassemblée dans et autour du ministère de la coopération qui doit en être le pivot, le stimulus et l'ordonnateur. De ce point de vue, je souscris complètement à l'argumentation qui a été développée par M. Delalande tout à l'heure. Je suis de ceux aussi qui pensent qu'il faut créer un comité interministériel au niveau du Premier ministre, qui permettra donc de coordonner et de mieux impulser les actions du Trésor, de la D.R.E.E., de la COFACE, de la Caisse centrale et du F.A.C.

En deuxième lieu, il faut nous rapprocher davantage de la Banque mondiale, du F.M.I., même s'il est voué aux gémonies ici ou là, et du Fonds européen de développement pour monter des financements sur des priorités stratégiques, bien sûr en y intégrant d'abord la dimension européenne.

Je viens de m'apercevoir, par exemple, qu'au Niger la Banque mondiale allait financer un programme de 50 millions de dollars dans le domaine de l'éducation primaire sans qu'il y ait eu, à ma connaissance, de concertation avec ce que nous y faisons. Cessons donc de juxtaposer nos politiques de développement ; cela affaiblit l'effort général.

En troisième lieu, il nous faut expliquer notre politique et je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir commencé à le faire. Trop de Français ignorent notre politique de coopération, pensant que nos fonds se dilapident dans je ne sais quel tonneau des Danaïdes ou dans je ne sais quelle escarcelle privée. Non, la coopération peut être fière d'elle-même, même si, ici ou là, il y a des lacunes et des erreurs - c'est bien normal, il s'agit d'une activité humaine. Elle doit relever la tête et elle doit être conquérante.

En quatrième lieu, ayons garde de conserver notre zone franc, rempart des socles étatiques et à ce titre attaquée, souvent sournoisement, par les concurrents de la France. Son ébrèchement, son éclatement serait catastrophiques pour l'Afrique. Je pense même, n'en déplaise au Trésor, qu'il serait opportun de l'élargir, par exemple à la Guinée-Bissau.

En cinquième lieu, force nous est de constater par ailleurs que l'analphabétisme ne recule pas. La politique de déflation de nos effectifs dans ce domaine doit être arrêtée, voire inversée. De ce point de vue, je pense que le personnel au ministère de la coopération est à l'étiage et qu'il faut regonfler certaines cellules, notamment la cellule de prospective et d'évaluation.

Pour en revenir au français, notre langue demeure, outre un facteur d'unité pour les Etats amis, une condition *sine qua non* de notre présence et de notre rayonnement.

Parallèlement, il nous faut développer une politique de télévision et de radiodiffusion offensive et agressive. Vous avez commencé ; il faut continuer ; le recul du français a assez duré.

En sixième lieu, notre effort pour encourager les organisations non gouvernementales, auxquelles il faut rendre hommage, doit être renforcé, parce qu'elles travaillent sur le terrain et parce qu'elles sensibilisent bien l'opinion. Leur action est d'ailleurs complémentaire de celle de l'Etat, notamment sur le plan micro-économique.

Je suggère néanmoins quelques ajustements.

Premièrement, il faut que les O.N.G. ne s'ignorent pas entre elles, qu'elles se rapprochent, qu'elles unissent leurs efforts, là encore pour éviter le mitage du volontariat. Il faudra mieux coordonner leurs actions, faire de l'information réciproque, bien sûr, tout en laissant la latitude d'action nécessaire.

Deuxièmement, les O.N.G. doivent travailler en étroite liaison, on l'a dit, avec les collectivités territoriales, notamment avec les communes, pour monter des actions durables et pluriannuelles.

Troisièmement, il faut que votre ministère, - « notre ministère » - leur confie des tâches plus importantes, car elles constituent des structures légères. Il faut donc multiplier des cofinancements, des points d'application bien définis et, par voie de conséquence, signer des conventions opérationnelles.

Quatrièmement, il faut que le Gouvernement, cela a été dit, aligne notre politique de déduction fiscale sur le régime consenti au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Danemark : déductibilité des impôts jusqu'à 5 000 francs et, au-delà, déductibilité des revenus imposés. D'ailleurs, de ce point de vue, le manque à gagner pour l'Etat sera largement compensé, et au-delà, par les effets induits du travail ainsi généré.

En septième lieu, chacun sait que la coopération décentralisée recèle un gisement de compétences et de moyens peu exploités ou, à tout le moins, éparpillés. En rapprochant les O.N.G. des collectivités territoriales, qu'il faut mobiliser en créant une bourse de projets - c'était une excellente idée de M. Nucci - nous donnerons un souffle supplémentaire à notre présence, à notre aide, à notre contribution, notamment dans le domaine de la formation pratique, concrète, palpable, tangible, dans le transfert du savoir-faire. Cela peut concerner tout simplement, pour les maires, le traitement de l'eau, l'assainissement, la desserte en eau potable, la collecte des ordures ménagères.

Il nous faut impérativement prendre en compte l'énorme besoin dans le domaine de la maintenance. Des filières de formation doivent être montées. Cela améliorera considérablement la durée des parcs d'équipement et soulagera des trésoreries étranglées. D'ailleurs, des centres de maintenance qui existent en France trouveront là matière à former des techniciens. Je pense, par exemple, au centre industriel de maintenance de Blois qui, dans ce cadre des relations internationales, fait de l'excellent travail.

Enfin, il y a également lieu de réfléchir à la manière dont nous pourrions affecter les soldats du contingent à de grands chantiers d'infrastructure. Est-il vraiment impossible de surmonter nos routines administratives ? Notre jeunesse n'y trouverait-elle pas un enjeu à la mesure de sa générosité ?

Je pense aussi qu'il faut stimuler des jumelages avec le tiers monde, non par des jumelages « tiers mondains », comme dirait *Le Canard enchaîné*, mais des jumelages fondés sur l'échange humain et professionnel.

Ainsi, monsieur le ministre, avec des idées simples mais une volonté farouche, nous redonnerons une raison d'espérer à nos coopérants et nous instillerons peut-être un peu plus d'humanité dans les rapports froids d'Etat à Etat. Nous redonnerons peut-être un peu de sens à l'aventure humaine, dans l'acception noble du terme, sous réserve de ne pas oublier cette très belle phrase de Saint-Exupéry : « Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. J'ai écouté avec le plus vif intérêt vos propos, monsieur le ministre, ceux de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, ainsi que de tous ceux qui se sont exprimés.

Je veux saluer ici la qualité de ce débat. Nous sommes peu nombreux, il est vrai, mais les accents, la conviction, la sûreté des analyses me rassurent car ils sont, toutes tendances confondues, le signe certain d'une générosité, d'un intérêt de la France. Et quand je dis « intérêt de la France », je ne pense pas seulement à l'intérêt intellectuel.

L'intérêt de l'Europe, c'est la solidarité avec le tiers monde, en tout cas avec les pays qui lui sont le plus liés par l'histoire, par la culture, par les alliances. De ce point de vue, je parlerai d'un pays très particulier, qui a été traité avec le même souci de justice par des hommes aussi différents que Jean-Pierre Cot, Christian Nucci, Michel Aurillac et vous-même : Haïti.

Dans un ouvrage économique périodique reconnu, *Atlas-seco*, je lis ceci :

« Haïti n'est pas ce que sa réputation laisse à penser, à savoir le record mondial de la pauvreté, de la violence, voire du Sida.

« C'est un pays très pauvre, meurtri, mais qui a des atouts considérables, du fait du caractère artiste et doux de sa population, de sa francophonie et de sa position géographique. »

On peut difficilement, en termes aussi brefs, mieux définir les caractéristiques intéressantes de cette nation de six millions d'habitants, la seule nation d'Amérique entièrement francophone.

En cette année où l'on célèbre le Bicentenaire de la Révolution française, qu'il me soit permis de rappeler tout ce que la France doit à Haïti, de rappeler notamment que la Révolution a été appuyée par tous ceux qui, dans ce peuple si longtemps esclave, voulaient instaurer, peut-être prématurément, les droits de l'homme.

Et que dire des malheurs d'Haïti ? Quand on lit l'admirable ouvrage de Mme Catherine-Eve Di Chiara, *Haïti : un pays en péril*, on s'aperçoit que cette nation a été victime d'une erreur commise par le futur Napoléon I^{er} qui, pour être agréable à l'impératrice Joséphine, restaura l'esclavage aux Antilles françaises, et donc dans l'île de Saint-Domingue. De là un conflit atroce qui a débouché, vous le savez, sur la première indépendance anticolonialiste, celle de la République d'Haïti, une république qui, par la suite, a gardé, dans le style volontiers emphatique des hommes de gouvernement quelques traces de notre Révolution.

Le miracle, c'est que, malgré tous les malheurs d'Haïti largement dus à cette erreur historique, - reconnue par l'empereur à Sainte-Hélène, puisqu'il a dit que s'il avait su, il aurait confié à Toussaint Louverture la vice-royauté à Saint-Domingue, - ce pays nous est attaché.

Ce pays, dis-je, nous est attaché et, en même temps, il continue, dans sa farouche indépendance, à connaître le sous-développement, alors même qu'il fut un pays riche sous la colonisation française. Raison de plus, me semble-t-il, pour nous pencher avec une sollicitude fraternelle sur une population qui est, souvent, plus française que certains d'entre nous et qui brille au firmament de la littérature et dans les arts plastiques - rappelez-vous l'essai de Malraux sur la peinture naïve haïtienne.

Comment ne pas immédiatement penser que la pauvreté d'Haïti a été le prix de l'indépendance, de la fierté de ce pays, un prix financier, même, puisque pendant plus d'un siècle Haïti a cru devoir payer son indépendance à la France.

J'évoquerai maintenant deux ou trois points très concrets.

Haïti peut s'en sortir, et je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir tenu dans votre discours d'introduction des propos d'espérance. La misère, en effet, n'est jamais fatale. Combien d'entre nous, en France, ont vécu une enfance dans des régions pauvres qui, aujourd'hui, sont prospères ? Il est possible, donc, de développer Haïti.

Il doit naturellement être fait un effort particulier pour l'éducation, l'éducation en français, pour combattre une certaine « créolisation » qui a été voulue par ceux qui sont jaloux de la position historique et culturelle de la France en Haïti. Il faut donc augmenter les bourses, les bourses aux

formateurs, aux futurs maîtres de langue française, aux ingénieurs. Il existe depuis peu une association de jeunes chefs d'entreprise haïtiens. Où ont-ils étudié l'économie, les technologies ? Hélas ! De plus en plus aux Etats-Unis, de moins en moins en France. Il faut donc augmenter cette aide à l'éducation, de façon sélective, pour les formateurs et pour les cadres industriels et commerciaux d'Haïti.

Il faut aussi appuyer, disons-le clairement, le processus de démocratisation de ce pays.

J'étais en Haïti au mois de décembre dernier. Le général Avril, qui avait déjà dû faire face à un coup d'Etat manqué, a, en présence de tout le corps diplomatique et de la presse internationale, célébré, comme en France et le même jour, le quarantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Le général Avril, président provisoire, qui a renversé un tyranneau qui avait fait dévier la révolution antiduvalériste, le général Namphy, veut restaurer Haïti dans la démocratie. Il l'a d'ailleurs prouvé à la fois en faisant cesser les arrestations arbitraires, en essayant de faire régner la loi et l'ordre dans le pays et en souscrivant à tous les pactes des Nations unies sur les droits de l'homme, y compris, bien entendu, les textes les plus récents contre la torture.

C'est aussi un chef d'Etat provisoire - il le dit lui-même - qui restaure la Constitution violée en 1987 dans les conditions atroces que l'on sait. Et tout récemment, lorsqu'un nouveau coup d'Etat a été entrepris contre lui par des trafiquants de drogue qui formaient une partie des cadres de l'armée haïtienne, il a eu le courage de dire la vérité, à savoir que l'aide occidentale avait été jusqu'alors plus verbale que concrète et qu'à trop tarder à apporter à son régime de progrès les crédits dont il a besoin on ne pourrait qu'aller vers de nouveaux troubles.

Je crois, monsieur le ministre, pouvoir vous donner des exemples très concrets - je vous en ai d'ailleurs parlé. Je vous demande de faire en sorte que la France ne soit par la dernière à avoir compris que les encouragements politiques verbaux, c'est bien, mais qu'une aide concrète et financière est urgente, si l'on ne veut pas que ce pays tombe dans de nouveaux troubles et dans des excès.

M. Xavier Hunault. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. Enfin, il y a une action diplomatique à mener. Puisque l'Espagne soutient la candidature de la République dominicaine aux accords de Lomé, la France s'honorerait de faire en sorte que, simultanément, les deux parties de l'île d'Hispaniola puissent adhérer à ces accords. Cela favoriserait un certain décollage économique, qui n'est pas impossible en Haïti, surtout compte tenu de la prolongation par le gouvernement américain de l'initiative en faveur du bassin des Caraïbes, initiative dont on peut s'étonner et regretter que trop peu d'entreprises françaises aient compris les avantages qu'elle comportait pour ceux qui investissent en Haïti afin d'y fabriquer ou d'y transformer à destination du marché nord-américain.

Monsieur le ministre, je vous fais confiance pour faire qu'Haïti ne soit pas déçu par la France. Haïti est un grand pays par la fierté, par la culture, par son attachement à notre pays. Il est peu de populations qui aient vibré à ce point aux heurs et aux malheurs de notre histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, au terme de ce débat, je voudrais vous dire au nom de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, que les différentes interventions de cette journée nous ont conduits à prendre une plus exacte mesure de l'efficacité des programmes d'aide et de coopération dont la France assume la responsabilité, soit seule, soit en commun avec ses partenaires des Douze, soit comme membre des institutions internationales des Nations unies, de la Banque mondiale et du F.M.I.

Notre dispositif d'aide doit ainsi constamment s'adapter à des évolutions qu'il nous faut mieux prendre en compte pour en corriger les effets. Je citerai trois exemples de ces évolutions.

Il y a d'abord la persistance d'une tendance économique négative dans la majorité des pays en développement, en raison de la durée de la crise de la dette, de la réduction des nouveaux crédits, des succès limités des politiques internes d'ajustement.

Il y a ensuite la concentration durable de la recherche dans les pays du Nord et l'insuffisance des moyens consacrés aux recherches technologiques et écologiques susceptibles de trouver des solutions aux problèmes de développement des pays défavorisés par les conditions naturelles et démographiques.

Nous trouvons enfin le faible progrès dans la cohésion régionale au Sud face à une cohésion croissante des grandes régions industrielles : Europe communautaire, groupe des sept plus grands pays industrialisés, Extrême-Orient industrialisé.

Comment ne pas trouver remarquable que, dans ces conditions si difficiles, parfois même si dramatiques, on ait pu assister, ces dernières années, à un renforcement de la démocratie dans les pays du Sud ?

Mais, les perspectives de développement d'un certain nombre de pays du tiers monde ne peuvent plus être considérées aujourd'hui de la même manière que naguère. Ainsi, l'économie internationale est devenue plus largement une économie de services et de haute technologie. La place de la main-d'œuvre à bon marché et de l'abondance de matières premières y est devenue moins importante, alors qu'il s'agissait naguère d'avantages jugés décisifs dans la concurrence internationale. Ces évolutions ne constituent pas un facteur favorable à la solution des problèmes des pays les plus pauvres.

En outre, les conditions économiques mondiales demeureront incertaines, voire chaotiques, aussi longtemps que les déséquilibres commerciaux ou budgétaires des grandes puissances n'auront pas fini d'être résorbés. Par exemple, la pression sur les taux d'intérêt qui pourrait résulter de ces déséquilibres serait un handicap supplémentaire pour les pays en développement. De plus, le prix des matières premières, globalement, et surtout agricoles, n'est sans doute pas appelé à se renchérir dans les années qui viennent. Mais ma principale crainte est que l'aide des pays industrialisés n'augmente pas suffisamment au cours des prochaines années. La contrainte budgétaire américaine, en particulier, pourrait se répercuter sur l'ensemble de l'aide des grandes institutions multilatérales, en la tirant malheureusement vers le bas.

En revanche, d'autres facteurs internationaux devraient pouvoir aller dans le sens d'un progrès collectif. Je pense ici à l'évolution à l'Est et à l'évolution entre l'Est et l'Ouest. Les conséquences de ces évolutions politiques pour l'aide et la coopération peuvent être les suivantes : moins d'affrontements idéologiques entre puissances ; une réduction du surarmement des deux superpuissances, qui devrait, en principe, dégager des ressources pour l'économie mondiale tout entière ; une volonté d'insertion des pays de l'Est dans l'économie mondiale, qui ouvre des perspectives pour l'intensification des échanges, y compris entre le Sud et l'Est ; une contribution positive à la réduction des guerres dans l'ensemble du monde, qui est également à saluer, la sécurité étant la condition majeure du développement économique et social.

Le débat d'aujourd'hui a permis aussi de souligner la disparité des situations économiques et sociales des pays en voie de développement, qui appelle donc des réponses différenciées. Bien que toute classification comporte ses faiblesses, on peut schématiquement retenir six catégories de pays, chacune affectée par des contraintes spécifiques.

Les pays les plus démunis, et particulièrement l'Afrique sub-saharienne, constituent la première de ces catégories. Ils ne disposent en général ni des dimensions de marché, ni des structures de gestion, ni des infrastructures, ni des cadres bien formés sans lesquels l'aide qu'ils reçoivent, indispensable à leur survie, ne peut déboucher à court ou moyen terme sur une véritable croissance. M. Pelletier a souligné que, pour ces pays, le développement ne pouvait être qu'une entreprise à long terme. Ces pays, vous le savez, sont tout particulièrement au cœur de notre débat et de nos préoccupations communes.

Les pays mieux dotés du Maghreb et du monde arabe méditerranéen constituent la deuxième catégorie. Ils amorcent des rapprochements économiques et politiques qui pourraient

en faire des pôles de développement ; mais leur développement reste obéré notamment par la forte progression démographique et souvent par la faiblesse de leurs potentialités agricoles.

Dans la troisième catégorie figurent l'Inde et la Chine qui, par leur importance même, constituent des cas particuliers, dont l'évolution dépendra largement de leurs politiques internes et de la mobilisation des ressources pour l'investissement. Il sera en même temps nécessaire pour ces pays de conserver le contrôle de la progression de leur endettement extérieur.

Les nouveaux pays industrialisés d'Asie de la première et de la seconde génération constituent une quatrième catégorie. Ils ont remporté des succès remarquables, mais leur développement est lié au maintien d'une forte croissance du commerce mondial.

On trouve dans la cinquième catégorie les pays d'Amérique latine, qu'il est délicat de considérer comme un ensemble homogène et qui ne font encore qu'amorcer une politique de coopération régionale. Particulièrement affecté par l'endettement, leur développement dépendra en partie de l'issue des discussions en cours sur la réduction de la dette des pays intermédiaires, discussions fortement relancées, vous le savez, par l'initiative du Président de la République aux Nations unies. La recherche d'un consensus sur les solutions concrètes à cette question sera au centre des travaux du prochain sommet de l'Arche à Paris.

Enfin, la sixième et dernière catégorie est celle des petits Etats insulaires du Pacifique, des Caraïbes et de l'océan Indien, qui souffrent de leur dispersion politique et économique.

Le Sud est désormais éclaté. Cette réalité doit se refléter dans notre action.

Le ministre d'Etat retient à cet égard une orientation géographique ou géopolitique, et quatre orientations générales.

D'abord, les impératifs géopolitiques sont clairs : la politique africaine est un élément déterminant de la politique française. M. Pelletier a souligné combien s'impose, en Afrique, une politique active et prioritaire de notre part. Je ne saurais trop insister sur nos liens privilégiés avec l'Afrique francophone, qui justifieraient à eux seuls l'importance du débat et de vos suggestions d'aujourd'hui.

Par ailleurs, la politique méditerranéenne, à l'égard notamment des pays du Maghreb, est également un enjeu majeur, français et européen. Mais d'autres régions méritent aussi une attention particulière de la France et sont autant d'espaces où il est possible d'édifier, à la faveur des évolutions politiques, une coopération utile et fructueuse.

S'agissant des orientations générales, il convient de tenir compte des quatre considérations suivantes.

Premièrement, une approche globale est nécessaire : l'impact qui peut s'exercer de l'extérieur sur le développement d'un pays passe par toutes les relations internationales, commerciales, financières, politiques, culturelles, et non pas seulement par un secteur séparé qu'on appellerait "l'aide". Dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, j'ai eu l'occasion de constater que le développement était aussi, j'allais dire d'abord, ou surtout, un phénomène culturel : pas de développement sans culture, pas de culture sans développement.

A titre d'exemple, parce qu'il me paraît particulièrement éclairant, j'évoquerai le lien évident, le lien nécessaire entre l'apprentissage de la langue française et l'aide au développement, dont vous avez à juste titre, monsieur Deniau, rappelé l'importance.

En apprenant notre langue, nos partenaires veulent, en effet, s'approprier un instrument d'acquisition des connaissances, qu'il s'agisse de nos futurs boursiers, de chercheurs ou d'autres responsables.

D'une attente classique, à dominante littéraire, on est passé à une demande plus utilitaire. M. Fuchs l'a constaté : les formations linguistiques ne peuvent plus être conçues en dehors des formations scientifiques et techniques. C'est à ce prix que notre langue intéressera sans s'évanouir en inutile nostalgie.

Deuxièmement, la coopération n'est pas une relation de transfert unilatéral ; elle résulte d'une rencontre d'intérêts et de statégies, qu'il faut identifier, pour la France et pour ses

partenaires. Il faut tenter de repérer les relations de convergence, de compatibilité ou de contradiction entre ces intérêts et stratégies de part et d'autre.

Troisièmement, la coopération met désormais en jeu non seulement des Etats mais des acteurs très divers entre lesquels les modes de relations doivent être réexaminés : entreprises, organisations non gouvernementales, collectivités locales, instances internationales. Le cadre européen qui se met en place sera spécialement important de ce point de vue.

S'agissant de l'aide communautaire, l'échéance majeure est, vous le savez, la renégociation de la convention de Lomé. La France y assumera une grande responsabilité puisqu'elle présidera la Communauté lors de la phase cruciale de cette négociation.

S'agissant de l'aide des organisations du système des Nations unies chargées des questions de développement, notamment du Programme des Nations unies pour le développement, pour l'environnement, du haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, du programme alimentaire mondial, de la F.A.O., de l'U.N.I.C.E.F. et de bien d'autres fonds ou organisations, notre pays n'est que le onzième contributeur volontaire aux organisations des Nations unies. C'est un rang singulier si l'on considère notre poids économique ou notre prérogative institutionnelle de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Quatrièmement, enfin, il est impératif de prendre en compte l'expérience accumulée en matière de coopération : importance de la bonne orientation des politiques internes, nécessité de partir d'une évaluation fine des besoins des pays, concentration sur les besoins de base des populations, approche intégrée des projets et des programmes, accent mis sur la formation, mobilisation de l'épargne interne, sélectivité accrue de la dépense publique.

Vous me permettez ici d'ouvrir une courte parenthèse concernant la politique propre d'aide et de coopération du ministère des affaires étrangères dans les pays dit « hors champ », puisque j'en ai la charge auprès du ministère d'Etat.

Ces quelques grandes orientations gouvernent en effet notre action dans des régions aussi diverses que l'Amérique latine, l'Asie, le Maghreb, et l'Afrique anglophone.

La formation, d'abord, mobilise une part importante de nos moyens, affectés en priorité à des formations supérieures susceptibles de déboucher sur des transferts de connaissances ou de savoir-faire directement utilisables dans les secteurs clés du développement.

Il s'agit ensuite de prouver sur le terrain notre capacité à aider des projets reproductibles par le pays bénéficiaire. Nous tendons ainsi à privilégier les opérations visant à l'aménagement de grands périmètres agricoles, à la réhabilitation ou à la création d'entreprises industrielles, à l'amélioration de la capacité de maintenance et de gestion d'équipements urbains ou sanitaires.

Nous ne saurions pour autant négliger le partenariat économique, qui nous permet de soutenir la création locale d'entreprises avec l'appui de nos P.M.E. et de nos P.M.I., comme en Tunisie et au Maroc.

Nous nous efforçons, par ailleurs, de favoriser chez nos partenaires une meilleure maîtrise de leurs ressources financières par une aide à la modernisation de la gestion publique et à la mobilisation de l'épargne.

Enfin, je dirai un mot sur la diffusion de l'information scientifique et technique, notamment par le relais de nos centres culturels et de documentation scientifique et technique, où nous avons développé des réseaux de serveurs et d'accès à nos banques de données. Ainsi deviennent-ils des lieux d'accueil et de référence pour les spécialistes locaux, notamment pour nos anciens boursiers et stagiaires.

De ces orientations générales, dont vous conviendrez qu'elles s'appliquent à l'ensemble des pays du Sud, il nous faut déduire une première série de mesures pratiques.

Il importe en premier lieu de favoriser un dialogue global, mutuellement responsable, au niveau politique avec les pays bénéficiaires, notamment ceux d'Afrique francophone et du Maghreb, pour mieux comprendre leur processus de développement, les aider à s'engager dans une relation constructive à moyen terme avec leurs partenaires bilatéraux, communautaires et multilatéraux, attaquer en priorité les obstacles les

plus fondamentaux sur la voie de leur accession à une économie de développement et au renforcement de la démocratie.

Cette nécessité de promouvoir une approche globale et stratégique de nos actions implique notamment de donner un poids particulier, dans les administrations compétentes, aux responsables politiques et géographiques, à qui il revient d'assurer en concertation interministérielle, et quels que soient les divers instruments de développement utilisés, une tâche de pivot et de synthèse. Et cela implique bien évidemment, et de manière centrale, le ministère des affaires étrangères.

Pour promouvoir cette approche par pays, il serait déterminant de renforcer l'effort d'établissement de documents stratégiques par pays. Ces documents définiraient les lignes d'action de la France à l'égard de pays ou de groupe de pays avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées.

Le Gouvernement a entrepris à cet effet de créer, au moins pour certains pays, des sortes de clubs regroupant les principaux partenaires publics et privés de ces pays, y compris les parlementaires des groupes d'amitiés, les banques, les entreprises, les universitaires et chercheurs, les organisations non gouvernementales, les villes et régions, pour assurer au mieux la convergence de nos diverses interventions d'aide et de coopération sur le terrain.

Cette approche géographique ne saurait exclure, naturellement, une approche plus globale.

A cet égard, vous avez, mesdames, messieurs les députés, soulevé à juste titre la question de l'organisation de l'aide publique au développement. Celle-ci fait périodiquement l'objet de remises en cause et d'interrogations. La complexité croissante des questions de développement rend encore plus nécessaire qu'auparavant une harmonisation et une concertation générale entre les différents opérateurs de l'aide publique française.

Pour ce qui concerne les relations entre les administrations, il paraît possible de parvenir à un rapprochement au travers des études et des évaluations conjointes. Tel est d'ailleurs le sens de la mission confiée par le Premier ministre à l'ambassadeur Hessel, qui anime un groupe interministériel de réflexion et de proposition à ce sujet.

Plusieurs possibilités d'instance de concertation générale peuvent être imaginées. Le Gouvernement y réfléchit actuellement. Nous avons pris bonne note, à cet égard, de la suggestion de M. Alain Vivien. Mais, bien entendu, pour le ministère des affaires étrangères et pour le ministère de la coopération et du développement, il est essentiel de demeurer constamment à l'écoute directe de tous les intervenants et d'animer leur travail.

Il faudra également veiller à assurer en permanence une large information de notre effort d'aide publique au développement, qui s'est ainsi diversifié :

Il serait souhaitable de réaliser annuellement un bilan public sur notre politique d'aide. Celui-ci pourrait, par exemple, prendre la forme d'une publication destinée au grand public, aussi bien d'ailleurs qu'aux partenaires les plus directement impliqués. Une telle publication présenterait les divers aspects de notre effort de manière claire et synthétique, avec insertion de reportages, de photographies et de toutes les techniques de séduction moderne.

Enfin, d'un point de vue plus sectoriel, la France devra continuer d'affirmer sa présence active sur les grands dossiers internationaux qui ont un impact important sur le développement, en particulier ceux qui concernent le commerce, les matières premières, l'endettement et le financement du développement, ainsi que ceux qui concernent l'environnement - la lutte contre l'avancée du désert, la régulation des fleuves, la gestion et la protection des forêts tropicales, la préservation de la biosphère - et la prévention des grandes endémies, telles que la malaria ou le sida.

Ces objectifs sont, en fait, à la fois économiques et politiques. De manière plus générale, le développement repose d'abord - il me paraît toujours utile de le rappeler - sur des préalables politiques, en particulier la paix et la sécurité, ce qui doit nous conduire à jouer un rôle significatif dans toutes les zones de tension du monde.

Enfin, les impératifs du développement appellent, de la part de la France, un effort diplomatique accru auprès de ses partenaires industrialisés, au moment où l'économie mondiale

paraît se détourner en partie du « Sud », pour se recentrer vers le « Nord », ce qui est un grave sujet de préoccupation. Il nous reviendra de soutenir la cause des pays pauvres du Sud à l'occasion du prochain sommet des pays industrialisés, lors de la présidence française des Communautés européennes et dans les négociations commerciales internationales.

Le Président de la République a résumé notre volonté d'agir de la façon suivante : « Sachons frayer à temps la voie aux nations nouvelles, aux droits nouveaux, à un ordre économique international plus équitable. Admettons, sans plus tarder, ce qui est juste et, au demeurant, inévitable. »

Je me réjouis d'avoir pu, en fin de débat, au nom du ministre d'Etat, définir les grands axes de notre action en faveur du développement, pièce essentielle de notre politique étrangère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération et du développement.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant de répondre aux différents intervenants, je veux d'abord, comme M. Jean-Marie Daillet, me féliciter de ce débat. De nombreuses questions ont été posées et un consensus relatif s'est manifesté sur l'ensemble de ces bancs pour reconnaître la nécessité de la coopération avec un tiers monde en grande difficulté, et cela non seulement pour des raisons affectives et humanitaires, mais aussi pour des raisons d'intérêt bien compris à terme.

Je remercie M. Daillet de l'excellent cours d'histoire haïtienne qu'il nous a donné. Haïti est un pays merveilleux, parmi les plus pauvres sur le plan économique, mais très riche sur le plan culturel. C'est un pays que nous aidons et que nous n'avons jamais cessé d'aider. Nous devons aujourd'hui l'aider à trouver les voies de la démocratie.

De nombreuses questions ont été posées. J'en remercie leurs auteurs. Mais je ne pourrai sans doute pas répondre à toutes point par point. Je lirai le compte rendu du débat et je répondrai par écrit concernant les points précis sur lesquels je n'aurai pas pu donner d'informations ce soir.

Je commencerai par évoquer un sujet très important qui a été un peu à la base de ce débat : la cohérence de la politique française de coopération. Vous vous en êtes tous préoccupés, en particulier MM. Vivien, Delalande, Bellon, Wiltzer et Geng.

Depuis les années 60, la question de l'organisation de l'aide publique au développement a fait périodiquement l'objet de remises en cause et d'interrogations. Le fait n'est donc pas nouveau. Toutefois, la réflexion sur ce sujet a été intensifiée ces dernières années, tandis que des remises en cause institutionnelles profondes ont été opérées en 1982 et en 1986.

La complexité des questions de développement, l'apparition de nouvelles opérations, comme l'ajustement structurel, et de nouveaux partenaires de la coopération, telles les institutions internationales de Bretton Woods, rendent encore plus nécessaire qu'auparavant une harmonisation et une concertation générale entre les différents opérateurs de l'aide publique française, au premier rang desquels figurent les ministères de l'économie et des finances, des affaires étrangères et de la coopération auxquels il convient d'ajouter la Caisse centrale de coopération économique.

A l'heure actuelle, toute solution cohérente doit prendre en considération un certain nombre de faits.

Premièrement, il devient de moins en moins possible de défendre les intérêts des Etats africains les plus proches de nous à partir d'une compétence étendue à eux seuls. La dimension croissante de la coopération européenne, la régionalisation grandissante des problèmes au sein du continent africain et la globalité de la réflexion des bailleurs de fonds multilatéraux exigent de plus en plus une vision générale des opérateurs.

Deuxièmement, la puissance des interlocuteurs financiers multilatéraux nécessite une concentration des moyens et des capacités d'analyse et d'actions que n'offre pas notre organisation actuelle, il faut bien le reconnaître. Et je suis d'accord avec M. Vivien sur ce point.

Troisièmement, le caractère traditionnel et la proximité historique de nos relations avec les Etats africains imposent que le dialogue politique se situe à un niveau ministériel afin de disposer d'un pouvoir sur les orientations des techniciens.

Quatrièmement, le nombre croissant des acteurs de développement extérieurs à la seule administration publique rend de plus en plus nécessaire la création de lieux de rencontre et d'harmonisation des idées et des actions. C'est le cas tout spécialement pour les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les entreprises.

Cinquièmement, quelle que soit la zone du monde, et tout particulièrement dans les pays hors champ qui présentent un intérêt particulier pour la France, la disponibilité d'une gamme d'outils complète - dons, prêts aux projets, prêts hors projets, assistance technique - est un atout essentiel pour l'efficacité de l'action, qu'il s'agisse de répondre aux besoins de nos partenaires ou d'appuyer nos préoccupations politiques ou commerciales.

Sans bouleverser profondément les institutions et les champs de compétence des différents opérateurs français, plusieurs axes peuvent être envisagés.

Une institution de concertation regroupant les différents acteurs publics et privés de l'aide publique au développement pourrait être créée, ainsi que M. Vivien l'a proposé. M. Lorgeoux, quant à lui, est allé plus loin en souhaitant la création d'un Haut Conseil de la coopération et du développement. Ces idées font leur chemin et nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

S'agissant des relations entre les administrations, il paraît possible de parvenir à un rapprochement grâce aux études et aux évaluations conjointes, parallèles ou harmonisées. Depuis peu de temps en effet se constitue, se reconstruit ou se renforce, dans les différents départements ministériels et à la Caisse centrale, une capacité d'étude et d'évaluation qui est la clef d'une attitude plus dynamique vis-à-vis des différents partenaires multi ou bilatéraux. M. Le Déaut a insisté à juste titre sur ce point. Une collaboration étroite pourrait être développée entre les parties concernées. Elle permettrait sans doute de contribuer à la mobilisation d'une capacité d'étude et de recherche universitaires qui est encore loin d'atteindre son potentiel.

La nécessité de créer des pôles de compétence ou d'excellence dans les opérations de développement se fait de plus en plus sentir. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, mon ministère et la Caisse centrale pourraient, par une démarche pragmatique, identifier progressivement, dans les pays où ces deux institutions interviennent simultanément - et c'est le cas dans nombre d'Etats -, ce qui ressort davantage de l'une ou de l'autre. L'une d'entre elles pourrait devenir le chef de file et gérer l'instruction et la mise en application des financements, qu'ils proviennent de la Caisse centrale ou du ministère. Ce serait là une simplification. La logique veut que cette évolution soit parallèle à une clarification du rôle des guichets, notamment que les dons soient réservés au ministère et les prêts à la Caisse centrale.

Enfin, l'importance croissante des relations entre les organisations internationales et les bailleurs bilatéraux rend indispensable l'amélioration des liaisons entre les différents opérateurs du développement. Cette liaison est certes à rechercher sur le terrain, mais elle pourrait être renforcée par une insertion plus étroite du ministère de la coopération et du développement et de la Caisse centrale dans le suivi des décisions de la Banque mondiale et du Fonds européen de développement, notamment par le biais des cofinancements. Ce point très important a été souligné par plusieurs d'entre vous. Nos relations avec les organismes européens et les organismes internationaux doivent donc se renforcer.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. J'ai souhaité auprès de nos ambassadeurs et de nos chefs de mission en Afrique et dans les pays du champ que des réunions soient organisées avec l'ensemble de nos partenaires européens qui développent une coopération dans les pays concernés.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Plus il en ira ainsi, plus nous devons sinon marier, tout au moins coordonner d'une façon très étroite les coopérations que mènent les pays d'Europe vis-à-vis de l'Afrique. Il y a de la place pour tout le monde, tant les problèmes sont graves. Et sans aucunement renier la coopération bilatérale, il faut que celle-ci se coordonne beaucoup mieux avec la coopération que pratiquent l'ensemble de nos partenaires européens.

MM. Alain Vivien, Jeanny Lorgeoux et M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de discuter en privé sont d'accord avec cette formule qui devra donc être amplifiée dans les mois qui viennent.

Le fonctionnement de notre coopération est quelque peu compliqué, c'est vrai. Cela dit, permettez-moi de vous rassurer en partie. En effet, les différents intervenants dans la coopération, qu'ils soient au ministère des finances, à celui des affaires étrangères, à la Caisse centrale ou encore au ministère de la coopération, se concertent journellement - je dis bien journellement. Il ne se passe pas de journée sans qu'une ou plusieurs concertations aient lieu entre ces différents intervenants.

Le fait de réunir dans une même salle un représentant des finances, qui a un souci général mais avant tout un souci financier, un représentant des affaires étrangères, qui a un souci général, certes, mais surtout un souci de cohérence planétaire, et un représentant de la coopération dont le souci est général, certes, mais concerne surtout le développement, ne peut que déboucher sur du bon travail.

Ainsi, il est possible d'améliorer les choses. Et, bien évidemment, il faut le faire. Mais, actuellement, la situation n'est pas aussi catastrophique qu'on veut bien le dire.

J'en viens maintenant à la répartition de l'aide publique au développement.

Nombre d'intervenants m'ont dit : « Avec 20 p. 100, vous ne représentez rien du tout par rapport aux autres ! » Ce n'est pas vrai !

La répartition entre les différentes aires géographiques des destinataires n'est pas encore connue pour 1988, mais on estime que l'aide à l'Afrique au sud du Sahara sera de l'ordre de 16 à 17 milliards de francs. Et si l'on rattache au ministère de la coopération le volume des prêts d'ajustement structurel qu'il bonifie - et il en bonifie de plus en plus - et non pas seulement le montant des bonifications de ces prêts, le volume de l'aide générée par ce ministère est de l'ordre de 7 milliards de francs, soit environ 25 p. 100 de l'aide totale au développement. Cela signifie que le ministère de la coopération représente, en volume d'aides générées, environ 45 à 50 p. 100 de l'aide totale à l'Afrique.

En 1989, cette part sera encore plus importante du fait de la croissance des concours hors projets. Ce seront près de 9 milliards de francs qui seront mouvementés directement par le ministère, soit près de 30 p. 100 de l'aide publique totale.

Le ministère de la coopération et du développement est également coresponsable des budgets de la recherche consacré à l'Afrique et cotuteur de la Caisse centrale. Seuls lui échappent vraiment les crédits gérés par le ministère des finances destinés à la consolidation de la dette.

On peut donc estimer que le ministère de la coopération et du développement exerce un pilotage et un réel contrôle sur plus de 80 p. 100 de l'aide attribuée à son champ de compétence, ce qui est tout de même mieux que 20 p. 100. Et comme, de toute façon, nous avons une concertation et une coordination journalière avec le ministère des finances et les autres contributeurs, tout cela n'a pas une très grande importance.

Plusieurs intervenants, notamment M. Lequiller et M. Fuchs, ont parlé à juste titre des problèmes de santé, lesquels sont très importants en Afrique. On constate depuis dix ans une dégradation très sensible des conditions sanitaires des populations des pays avec lesquels nous coopérons : recrudescence du paludisme - paludisme chimio-résistant -, augmentation de la mortalité maternelle et infantile, extension du sida, croissance de l'inégalité dans l'accès aux soins, faiblesse des budgets nationaux de santé, entre autres.

Cette situation exige, non seulement de ne pas relâcher l'effort, mais aussi de l'accroître tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, car il s'agit d'un secteur stratégique pour le développement. M. Fuchs a beaucoup insisté sur ce point, notamment sur les problèmes de vaccination qui sont très importants en Afrique. A cet égard, il est absolument indispensable d'entreprendre des campagnes nationales de vaccination.

J'en viens à nos orientations.

Globalement, nous voulons intégrer les priorités du développement sanitaire et social dès la conception des programmes de développement économique, notamment la dimension sociale de l'ajustement structurel.

Sur le plan des actions, nous voulons privilégier clairement celles qui permettent une amélioration de la situation du plus grand nombre : soutien en faveur des soins de santé primaire et aux programmes de vaccination ; aide à la recherche appliquée dans le domaine de la nutrition ; action de recherche et de prévention dans la lutte contre les grandes endémies, en concertation avec les instituts français - institut Pasteur, I.N.S.E.R.M. - et les organisations internationales, telle l'O.M.S. ; aide à la définition et à la mise en place de politiques du médicament ; soutien à la reconstruction de systèmes hospitaliers viables ; effort particulier portant sur les recherches et transferts biotechnologiques.

Toutes ces actions ont lieu tant dans un cadre bilatéral que multilatéral, mais nous soutenons également massivement les organisations africaines régionales et sous-régionales. Nous travaillons aussi avec les O.N.G. qui sont souvent très actives dans ce domaine.

Je dirai maintenant quelques mots sur le sida, qui constitue en Afrique, et surtout en Afrique centrale, un fléau. Notre action dans ce domaine s'organise autour de quatre thèmes.

Premièrement, nous souhaitons assurer la sécurité des dons du sang. Pour ce faire, nous équipons des laboratoires, assurons leur fonctionnement et fournissons l'assistance technique. Aujourd'hui, près de trente laboratoires sont équipés.

Deuxièmement, nous formons les Africains en offrant des bourses et des stages en France, et en organisant des cours et des séminaires.

Troisièmement, nous participons à l'éducation pour la santé par le biais de films, de campagnes d'information et d'affichage.

Quatrièmement, nous encourageons la recherche en Afrique, en liaison avec l'institut Pasteur.

Dans ce domaine, nous travaillons avec le ministère français de la santé, les organismes de recherche, les O.N.G., les gouvernements, les organisations internationales, et en particulier avec l'O.M.S., qui coordonne de nombreuses actions.

Plusieurs d'entre vous, notamment MM. Fuchs, Delalande et Xavier Deniau, ont évoqué les problèmes culturels. Comme je l'ai dit dans mon exposé introductif, ces problèmes sont très importants.

Mon ministère soutient activement la politique culturelle, et ce de plusieurs façons.

D'abord, il aide l'outil de diffusion à être plus performant. Cette action passe par la lecture publique et la diffusion de programmes télévisés français, problème auquel M. Lorgeoux s'est à juste titre intéressé. C'est ainsi que Canal-France, qui n'est pas une télévision comme les autres mais une banque d'images, répond à cette ambition en envoyant quotidiennement dans les pays africains quatre heures d'un programme élaboré par la société Transtélé.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le ministre de la coopération et du développement. Les pays africains sont très demandeurs en la matière. Face à la concurrence qui commençait à poindre du côté américain et du côté allemand, il était temps que nous réagissions pour envoyer à nos amis africains des images françaises et francophones.

Nous développons par ailleurs une industrie de biens culturels en appuyant la maintenance, en améliorant la couverture radio et télévisuelle pour faire progresser l'usage du français, et en développant une politique de coproduction avec des réalisateurs africains.

Enfin, nous aidons la production du cinéma africain, en finançant 90 p. 100 de ses films. L'émergence de ce cinéma, souvent primé au niveau international, est le couronnement

de cette politique. En revanche, la diffusion de nos films en Afrique connaît une crise que nous nous efforçons de résoudre en liaison avec le Centre national du cinéma. Nous allons faire évoluer la distribution afin que l'Afrique reçoive sans délai notre production récente, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Nous aidons aussi nos partenaires à affirmer leur identité culturelle en appuyant la production et la diffusion de leurs arts par des expositions d'art ancien - de Côte-d'Ivoire ou du Mozambique, par exemple, et par la préservation de leur patrimoine, ce qui permet aussi le développement de leur tourisme.

Nous appuyons également la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, que ce soit par des expositions ou par l'intermédiaire de nos missions.

Enfin, le réseau de nos établissements culturels est l'indispensable instrument de cette politique. Pour de nombreux pays, le centre culturel français est le foyer principal de vie intellectuelle, en particulier de lecture pour les étudiants. Nous devons conserver cette place dans la vie africaine. C'est pourquoi j'ai décidé, pour 1989, la construction ou la rénovation de cinq nouveaux centres ; cet effort sera poursuivi en 1990.

J'en viens aux problèmes d'assistance technique qui ont été évoqués, notamment par M. Deniau et M. Le Déaut.

M. Deniau a dit que nous faisons beaucoup pour la coopération, mais que cela n'est pas toujours su. En fait, il a raison, car la coopération de la France dans les pays du champ de la coopération est une coopération normale, elle va de soi. Elle a toujours existé et on compte sur la France. De sorte que ce que nous faisons - et nous faisons énormément - passe inaperçu : cela fait tout juste l'objet de trois lignes à la quatrième page du journal, alors que le don de quarante ballons de football par un autre pays occupe une demi-page à la une !

Nos compatriotes rencontrent, c'est vrai, des problèmes de réciprocité et des difficultés.

M. Xavier Deniau. Ils s'en vont d'Afrique pour des raisons qui ne sont pas uniquement économiques !

M. le ministre de la coopération et du développement. Beaucoup sont partis, vous avez raison. Etant donné qu'un certain nombre d'entreprises se sont retirées, il est certain que nos compatriotes ont suivi.

Cela dit, on constate que lorsque les Français veulent quitter certains pays, ils doivent presque accomplir un parcours du combattant dans différents ministères pour obtenir des visas de sortie. Cette situation est inadmissible, et chaque fois que nous le pouvons nous insistons auprès des ministres des affaires étrangères ou même auprès des présidents des pays concernés pour que ces circuits soient allégés.

Monsieur Deniau, les critères de répartition géographique des enseignants français dépendent de plusieurs facteurs.

Premièrement, l'état de développement du système éducatif est pris en compte. C'est ainsi, par exemple, que l'indépendance plus tardive de Djibouti impose une présence directe plus importante, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Deuxièmement, la prise en charge par les Etats d'une partie des coûts dans le cadre du processus dit de « globalisation » au Gabon, au Sénégal ou en Côte-d'Ivoire a permis d'augmenter les effectifs dans ces pays, effectifs qui sont encore très importants.

M. Xavier Deniau. Ces pays ne payent plus !

M. le ministre de la coopération et de la recherche. Jusqu'à maintenant, ils ont payé. Certes, nous avons en ce moment quelques problèmes avec la Côte-d'Ivoire, mais jusqu'à la date du 1^{er} janvier il y a eu paiement, même si cela a été un peu tardif.

Troisièmement, des raisons conjoncturelles ont pu entraîner un retrait à certaines époques, comme ce fut le cas à Madagascar, au Tchad ou en Mauritanie.

Quatrièmement, notre coopération dans les Etats ex-belges est différente car notre coopération éducative y est plus marginale que celle que nous conduisons dans nos anciennes colonies.

Enfin, notre présence est nécessairement plus réduite dans les Etats où le français n'est pas la langue d'enseignement : Maurice, Seychelles, Cap-Vert, Guinée-Bissau, par exemple.

Au premier semestre de 1989, nous avons 7 500 coopérants : 5 000 enseignants et 2 500 techniciens. Les contingents les plus nombreux concernent par ordre décroissant la Côte-d'Ivoire, 1 820 coopérants ; le Sénégal, 820 ; le Gabon, 600 ; le Cameroun, 500, et Madagascar, 400. Ces pays absorbent donc une partie importante de nos coopérants.

M. Deniau a parlé du coefficient multiplicateur pour les salaires. Le décret de 1978 ne comporte pas de coefficient multiplicateur unique, Etat par Etat, compte tenu des variations individuelles et de la diminution de l'indemnité après un certain temps de séjour. Toutefois, l'indemnité d'expatriation et de sujétion spéciale qui s'ajoute au traitement de base tend à constituer un coefficient global, régulièrement actualisé pour rester incitatif et relativement homogène pour un même pays afin de ne pas créer de distorsions gênantes. Ce système, comparable au Stabex, tend à éviter des disparités trop importantes entre coopérants.

Monsieur Le Déaut, vous avez rappelé que le nombre des coopérants diminuait. C'est vrai qu'il a diminué sensiblement depuis quelques années. On ne peut pas toujours reconduire à l'identique ; il faut évoluer. Comme nous souhaitons faire moins de formation directe et former davantage de formateurs, nous avons moins besoin de coopérants dans l'enseignement. Mais comme nous avons besoin de davantage de coopérants techniques pour le développement rural et dans le domaine de la santé, il faudrait transformer quelques postes de coopérants enseignants en poste de coopérants techniques.

Vous avez souligné que nos coopérants devaient être compétents, responsables, à l'écoute des autres, motivés. Je crois que la plupart le sont, mais je suis d'accord avec vous pour reconnaître qu'on peut encore améliorer la sélection et arriver pour la rendre presque parfaite. Vous avez raison d'insister sur le fait qu'il faut mieux former les coopérants. Bien souvent, on les a lancés dans ces pays sans leur dire ce qu'ils allaient trouver. Il convient de leur donner une formation minimale, peut-être inférieure à six mois mais en tout cas supérieure à quelques jours. Nous avons déjà fait des progrès en ce domaine et nous comptons poursuivre dans cette voie afin de donner à nos coopérants la formation initiale la plus complète possible. J'ai demandé à nos chefs de mission de réunir régulièrement l'ensemble de leurs coopérants. Il est certain qu'en Côte-d'Ivoire il est difficile de les réunir tous étant donné qu'ils sont 1 700 ou 1 800, mais il est indispensable que nos chefs de mission aient des contacts réguliers avec l'ensemble des coopérants.

Vous avez parlé à juste titre de l'évaluation des projets. C'est tout à fait nécessaire. Quand un projet est mauvais, il faut le reconnaître et avoir le courage de l'arrêter. Et on ne peut le faire que s'il y a une évaluation sérieuse des différents projets.

M. Léquiller a soutenu que le nombre des bourses diminuait. Il n'augmente pas beaucoup, je le reconnais très volontiers, mais les crédits affectés aux bourses sont néanmoins en progression. S'il n'y a pas eu un accroissement du nombre des bourses, qui reste sensiblement le même d'une année sur l'autre, c'est parce que mon département fait porter son effort sur l'amélioration de la qualité : relèvement du montant des allocations, mise en place des structures d'accueil, d'orientation et de suivi, développement de stages de perfectionnement, augmentation du montant des bourses de troisième cycle. Mon ministère a d'autre part le souci de ne pas trop concurrencer les formations qu'il soutient en Afrique par une offre trop importante de bourses en France. Il cherche en particulier à diminuer le nombre des étudiants africains de premier et second cycles et à augmenter celui des étudiants de troisième cycle. C'est tout à fait logique car, bien souvent, les étudiants africains peuvent faire leur premier et leur second cycles dans leur pays d'origine.

Les dotations budgétaires étaient de 233 millions de francs en 1987, de 240 millions de francs en 1988 et de 245 millions de francs en 1989. Je vous accorde que l'augmentation n'est pas très importante.

Presque tous les intervenants ont reconnu que nous avions raison de nous orienter vers la coopération décentralisée et de créer une commission de coopération décentralisée. MM. Fuchs, Vial-Massat et Wiltzer ont insisté sur ce point.

M. Fuchs a également évoqué le développement local, en souhaitant que l'aide arrive bien à destination ; nous essayons de nous en assurer. Aujourd'hui, l'aide arrive en général à destination car les projets sont plus petits, plus raisonnables, plus contrôlables par les Africains comme par nous-mêmes.

M. Fuchs a souligné la nécessité d'élaborer une démarche nouvelle, d'entretenir d'étroites relations avec les personnes sur place, de définir un périmètre assez grand mais maîtrisable et de regrouper les compétences. Je suis tout à fait d'accord. Je crois que nous pourrions aborder ces problèmes au sein de la commission de coopération décentralisée de même que nous les abordons dans la commission de liaison avec les organisations non gouvernementales.

M. Wiltzer a parlé de l'A.I.P.L.F., que je connais bien car j'y ai milité pendant plusieurs années lorsque j'étais sénateur. Cette association fait un excellent travail de rapprochement, avec les pays d'Afrique notamment. L'arrêté constitutif de la commission de coopération décentralisée pour le développement a été publié le 25 mars dernier. Il prévoit que seize élus siègent dans cette instance, quatre représentant les conseils régionaux, quatre les conseils généraux et huit les maires. La désignation de ces élus se fera en concertation étroite avec les associations d'élus locaux. Si l'une de ces associations pouvait faire en sorte que un ou plusieurs membres de l'A.I.P.L.F. siègent dans cette commission, j'en serais très heureux. Cette commission pourra et devra également faire appel à toute personne, toute organisation, toute association s'intéressant à la coopération décentralisée. M. Wiltzer pourra venir s'expliquer devant la commission de coopération décentralisée chaque fois qu'il le souhaitera. Je le remercie en tout cas de sa proposition car son association joue un rôle important dans le rapprochement entre les collectivités locales du Nord et celles du Sud.

Beaucoup d'entre vous ont cité l'association « Survie 89 », notamment MM. Lequiller, Fuchs, Montdargent. Je suis en relation depuis longtemps avec cette association dynamique, qui travaille dans le domaine de la coopération et du développement. En tant que parlementaire, j'avais, il y a deux ans, signé les prémisses de la proposition de loi dont il est question. Mon cabinet entretient avec cette O.N.G. des liens fréquents. Les objectifs de cette proposition de loi sont bons mais je pense très honnêtement qu'ils sont déjà pris en compte, tout au moins pour partie, par la coopération. De plus, il y a d'autres objectifs à prendre en considération et qui ne figurent pas dans ce texte. En particulier, la satisfaction des besoins fondamentaux ne peut pas résulter durablement d'une aide extérieure. Il faut créer dans les pays en développement un accroissement des revenus afin de permettre une meilleure satisfaction des besoins. Il serait de plus difficile de distinguer, au sein de l'A.P.D. française, ce qui ressortit au programme proposé. En tout cas, la France accorde déjà à cette aide plus que le 0,1 p. 100 fixé comme objectif. En outre, je me demande si la création d'une agence spécifique ne compliquerait pas un dispositif dont beaucoup estiment qu'il est déjà trop complexe. M. Bellon a insisté sur ce point et je rejoins sa préoccupation.

Il y a aussi le problème des moyens financiers et de leur utilisation : vous connaissez nos contraintes budgétaires. Je pense qu'il est possible d'atteindre les objectifs définis dans ce texte en utilisant progressivement les accroissements de l'A.P.D. prévus dans les années à venir pour augmenter la part des actions de lutte contre la faim et de développement dans les régions les plus défavorisées. En tout état de cause, nous étudions soigneusement ce texte, de même que les autres propositions qui ont été déposées depuis quelque temps sur ce sujet.

Je dirai un mot de l'Europe. Dans le domaine de la coopération, elle fait déjà beaucoup. Depuis Yaoundé, en 1963, la Communauté s'est toujours préoccupée d'aider les pays du tiers monde à se développer. Au travers des conventions de Lomé, elle a tissé des liens très étroits avec la zone A.C.P. Cette préoccupation s'est traduite par l'action du Fonds européen de développement et par la mise en place de mécanismes stabilisateurs des revenus - Stabex, Sysmin - qui doivent être maintenus et développés, et nous essayons de le faire pour Lomé 4. Pour Lomé 3, l'effort global de la C.E.E. a représenté environ 8 milliards d'ECU, soit à peu près 50 milliards de francs français, ce qui, tout en étant important, est cependant insuffisant au regard des besoins.

L'Europe doit faire davantage, et c'est le sens de l'action de la France au sein de la Communauté. Notre pays souhaite une plus grande implication de l'Europe dans le processus d'ajustement en cours. Cette orientation suppose des moyens accrus. Nous proposons que la nouvelle convention prévoit des moyens spécifiques pour soutenir le processus nécessaire de restructuration des filières d'exportation dans les Etats A.C.P. Cette nouvelle dimension de l'action communautaire supposerait des moyens additionnels. Elle serait mise en œuvre au bénéfice d'Etats qui, face à des baisses de recettes d'exportation liées à des problèmes structurels, voudraient renforcer la compétitivité de leurs filières ou favoriser des stratégies de diversification.

Enfin, plusieurs thèmes absents de la convention actuelle ou insuffisamment traités pourraient être développés, tels l'environnement, la coopération culturelle, la place spécifique de la femme - en Afrique, ce problème est très important - la dimension régionale, etc. Ainsi, l'Europe peut être la chance de l'Afrique, il faut en convaincre nos partenaires.

Je suis quant à moi persuadé, mesdames, messieurs les députés, que l'Europe est la chance de l'Afrique, de même que l'Afrique peut être, à terme, la chance de l'Europe. La construction de l'Europe est l'occasion de venir davantage en aide aux pays A.C.P. Les aides bilatérales ne doivent pas se fondre dans une aide indifférenciée mais être relayées et voir leur efficacité démultipliée. Il n'est pas question d'abandonner la coopération bilatérale, à laquelle nos amis africains sont viscéralement attachés, mais je crois que l'Europe peut aller plus loin. Or nos partenaires perçoivent le mouvement actuel comme une menace sur les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec nous. Nos amis africains ont peur de la Communauté européenne et de 1993. Nous devons veiller, car c'est important, à ce que les relations entre la C.E.E. et les pays A.C.P. conservent la qualité que nous avons su donner aux relations franco-africaines.

Les pays A.C.P. nourrissent d'autres craintes. En matière commerciale, ils craignent une érosion de la préférence communautaire à leur égard, les autres pays en développement réclamant un alignement en relation avec les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay round. La France défendra le maintien d'un avantage préférentiel. L'abandon des contingents nationaux, pour la banane par exemple, et la fixation de normes techniques strictes qui découlent du marché unique vont également peser sur les exportations en provenance des Etats A.C.P. Enfin, la perspective de l'union monétaire européenne pose à juste titre la question de la zone franc.

Plusieurs orateurs ont parlé de l'aide alimentaire, notamment M. Fuchs et M. Poniatowski.

Il est certain qu'on a fait des erreurs dans le passé et qu'on a déstabilisé certaines agricultures locales, comme l'a souligné M. Poniatowski. Les gens mouraient de faim : la France, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada ont donc octroyé une aide alimentaire qui, au total, s'est révélée trop importante. Si l'on donne aux gens, ils ne vont pas acheter la production locale, c'est logique. Les produits locaux n'ont donc plus été achetés, les paysans ont diminué leur production et on est par conséquent allé à l'encontre du but poursuivi.

Nous souhaitons maintenant, et l'Europe partage notre point de vue, affiner l'analyse des besoins, et lorsqu'elle est nécessaire, vendre l'aide alimentaire, à un prix très raisonnable, bien entendu. Le produit de cette vente servirait à alimenter un fonds pour le développement rural, ce qui permettrait de faire d'une pierre deux coups. Nous essayons de faire partager ce point de vue aux Etats-Unis et au Canada.

Nous avons eu il y a quelques semaines une journée d'études sur l'aide alimentaire avec les organisations non gouvernementales. Cette rencontre a été fort intéressante. Nous avons décidé de mettre au point des opérations triangulaires en nous efforçant d'acheter au moins 10 p. 100 de l'aide dont pourrait avoir besoin un Etat dans un autre Etat du Sud, afin de développer les cultures dans ces pays et d'éviter que ce soient toujours les cultures du Nord qui bénéficient en fin de compte du système de l'aide alimentaire.

M. Delalande, M. Bellon, M. Vial-Massat et M. Wiltzer ont souligné la nécessité de motiver nos concitoyens pour le tiers monde et de dispenser une éducation au développement. C'est en effet très important et je partage ce souci. Il est

certain que la France est en retard par rapport à la plupart des pays de l'O.C.D.E. en ce qui concerne l'aide privée au tiers monde.

Nous essayons, par le biais de la presse et de la télévision, par des campagnes de publicité, de mieux faire comprendre l'action que mènent le ministère de la coopération, les O.N.G. et les collectivités locales, et je crois que cette action de communication commence à porter ses fruits. Je suis heureux de voir que de nombreux jeunes collégiens et lycéens s'intéressent maintenant aux problèmes du tiers monde. De nombreux établissements scolaires ont maintenant un « club tiers monde », sont jumelés avec des collèges africains et se sont même lancés dans des actions de coopération. Des lycées techniques ont envoyé, pendant les vacances, certains de leurs professeurs et de leurs élèves aider à la construction d'écoles au Sénégal ou au Mali. Ce sont là des coopérations de grande qualité qui entraînent l'adhésion de tous les jeunes. Or si les jeunes adhèrent à cette action, leurs parents suivent souvent. Et ces jeunes deviendront plus tard des adultes. L'éducation au développement progresse donc dans les établissements scolaires, avec l'aide très efficace du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur Delalande, vous avez parlé du rapport Thill. Ce rapport, qui m'a été remis il y a quelques jours, n'est pas secret. Nous sommes en train de l'étudier et il sera à votre disposition dès que possible. Il est un peu tard pour que je vous en parle aujourd'hui mais, je le répète, il n'est pas du tout confidentiel.

M. Lequiller m'a posé une question très précise concernant la diffusion de R.F.I. sur Canal France international. A ce sujet, nous avons des rapports étroits avec R.F.I. depuis un certain temps. Je lui ai moi-même demandé de me faire connaître ses souhaits et de vérifier l'accord des gouvernements africains. Depuis peu, il semble que les conditions soient réunies. Je suis donc tout à fait disposé à conclure un accord avec R.F.I. le plus rapidement possible. Mais j'ai reçu la dernière lettre de son président il y a quarant-huit heures et, même si, dans mon ministère, nous allons vite, quelques jours sont nécessaires pour étudier la question et y répondre. Quoi qu'il en soit aucun problème ne se pose quant au principe.

M. Montdargent a soutenu que nous nous désengageons de l'Afrique. Ce n'est pas tout à fait vrai. L'aide publique au développement connaît une augmentation régulière et, s'il y a eu un certain désengagement, c'est sur le plan privé qu'il s'est opéré : on estime en effet qu'un quart des grandes entreprises qui y étaient implantées ont quitté l'Afrique. Nous essayons de conforter les trois quarts qui restent.

Il est certain qu'on consacre aujourd'hui plus de crédits pour les plans d'ajustement ainsi que pour des dons et des prêts hors projets qu'à de purs projets de développement. Mais nous devons aider nos amis africains à maintenir un minimum de services publics minimum dans leur pays et à éviter que les plans d'ajustement très drastiques exigés par le F.M.I. et la Banque mondiale n'aient de conséquences sociales trop graves.

M. Vial-Massat a souhaité que notre aide au développement représente plus de 0,54 p. 100 du P.I.B. Je ne sais de combien elle augmentera en 1990 et en 1991, mais je puis lui dire qu'elle ne diminuera pas. De toute façon, même si nous en restions à 0,54 p. 100, le budget du ministère de la coopération connaîtrait tout de même, le P.I.B. augmentant plus vite que prévu, une augmentation en francs constants.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Bellon, M. Lorgeoux, M. Daillet et M. Poniatowski, ont fait un acte de foi dans l'avenir et je les en remercie.

M. Poniatowski a affirmé qu'il n'y avait pas de fatalité du sous-développement. Il a raison : Taïwan, la Corée du Sud, qu'il a cités, et le Japon, que j'avais cité avant lui, on n'en donnait pas très cher il y a quelques années ! Or ces pays se sont développés d'une façon extraordinaire. Voilà quinze ans, l'île Maurice non plus n'était pas très développée. Or le tourisme, la zone franche et les 500 000 tonnes de sucre payées au tarif européen font que cette île est maintenant sur la voie d'un bon développement.

M. Bellon a reconnu que l'on faisait le maximum au ministère, et en France en général. Je l'en remercie. Bien sûr, on peut toujours faire mieux, mais il faut avoir foi en l'avenir et vous avez raison, mesdames, messieurs les députés, de croire à l'avenir, notamment à celui de l'Afrique.

M. Lorgeoux a souhaité que la coopération soit davantage rassemblée autour du ministère de la coopération et je lui en sais gré. Il a en outre souhaité que nos relations avec la Banque mondiale, le F.M.I. et le F.E.D. soient multipliées. Il a tout à fait raison car la concertation avec ces organismes, bien que nous n'y soyons pas « accrochés » totalement, doit être permanente. Les pays africains ont besoin d'ajustements, ainsi qu'ils l'ont compris presque tous...

M. Jeanny Lorgeoux. « Travailler avec » ne signifie pas « s'aligner sur » !

M. le ministre de la coopération et du développement. Certes ! Nous ne devons pas obligatoirement nous aligner sur les desiderata de la Banque mondiale et du F.M.I. Nous travaillons avec eux, nous voyons ce qu'ils font, mais ils vont parfois trop loin et, là, nous ne pouvons les suivre complètement. Nous devons néanmoins conduire avec eux des actions communes. Au passage, je rappelle que c'est la France qui a beaucoup influé sur la Banque mondiale pour que celle-ci établisse un programme spécial pour les pays les plus pauvres. C'est nous qui avons obtenu un tel programme de la Banque mondiale !

M. Lorgeoux a aussi parlé de la télévision offensive. Sur ce point, je crois lui avoir répondu.

Il a souhaité également que l'on renforce la collaboration avec les O.N.G. et la coopération décentralisée. C'est aussi notre souhait. Dès notre arrivée au ministère, nous avons souhaité augmenter les sommes qui y sont consacrées. Je pense que ces sommes seront encore augmentées dans les années qui viennent.

Je terminerai, mesdames, messieurs le députés, en vous priant de m'excuser d'avoir été un peu long, sur la coopération et les droits de l'homme, que plusieurs d'entre vous ont évoqués.

La coopération française place l'homme au cœur de ses préoccupations. L'aide au développement relève de la justice et de la solidarité. Elle vise à donner à tous les hommes les moyens de vivre dignes et libres.

Nous ne séparons pas le développement des droits de l'homme. Fidèles aux idéaux de 1789 et à la vocation universelle de France, nous combattons les systèmes fondés sur le mépris de l'homme et toutes les atteintes à ses droits. Nous rejoignons nos amis africains dans la condamnation du système de l'apartheid. Dans le cadre d'un dialogue franc et amical, nous incitons aussi nos amis à respecter eux-mêmes les droits de l'homme et à développer la démocratie.

Avec la discrétion qui s'impose en cette matière, j'attire personnellement, quand c'est nécessaire, l'attention de mes interlocuteurs sur les violations qui peuvent se produire chez eux et dont nous avons connaissance. J'insiste surtout sur le fait que le respect des droits de l'homme est l'une des conditions du développement car, sans la sûreté des personnes, sans la libre circulation des hommes, des idées et des marchandises, sans l'instauration d'un Etat de droit, il ne peut y avoir de développement durable des initiatives, il ne peut y avoir de développement tout court.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. le ministre de la coopération et du développement. Il ne faut pas avoir peur de la démocratie. En Afrique, beaucoup de dirigeants l'ont compris et cherchent à rendre leur Etat plus impartial et plus efficace, à le rapprocher des problèmes du terrain par la déconcentration et la décentralisation.

La France soutient concrètement ces efforts par une coopération dans l'administration, notamment dans la justice. Nos partenaires ont besoin d'Etats structurés, mais ces derniers doivent être limités à leurs missions essentielles. C'est une des conditions du développement, lequel favorise, je pense, les droits de l'homme, en particulier - on a tendance à les oublier peut-être parce qu'il s'agit des droits les plus élémentaires - le droit à la simple survie, le droit à la dignité par la santé et le travail, les droits de la femme, les droits de l'enfant.

En soutenant les efforts de nos partenaires dans le domaine de la santé, du développement rural et de la formation, nous travaillons à la réalisation concrète et immédiate de ces droits.

Je suis heureux de voir que, dans plusieurs pays africains, on se dirige actuellement vers la déconcentration, vers la décentralisation, et que des élections municipales à peu près libres se sont déroulées. Les cellules de base que constituent les communes favorisent un bon exercice de la démocratie.

Ainsi, les pays africains avec lesquels nous travaillons régulièrement iront progressivement vers plus de démocratie.

Mesdames, messieurs les députés, l'Afrique - j'en suis persuadé - a droit à un avenir, et nous devons montrer chaque jour que respecter l'homme, c'est aussi préparer l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Le débat est clos.

6

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Anselin un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi approuvant le 10^e Plan (1989-1992) (n° 545).

L'avis sera imprimé sous le numéro 625 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Bachy un avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi approuvant le 10^e Plan (1989-1992) (n° 545).

L'avis sera imprimé sous le numéro 626 et distribué.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Ehrmann un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'Union internationale des télécommunications concernant la tenue, l'organisation et le financement de la conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (n° 619).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 621 et distribué.

J'ai reçu de M. Henry Jean-Baptiste un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) et de deux protocoles, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale (ensemble quatre annexes), l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale (ensemble une annexe) (n° 541).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 622 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude-Gérard Marcus un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement à l'article XI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (n° 539).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 623 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Balligand un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi approuvant le 10^e Plan (1989-1992) (n° 545).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 624 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Jean Briane tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conséquences des grèves dans les services publics et les moyens d'y remédier (n° 523).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 628 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur les proposi-

tions de résolution : 1^o de M. François Léotard tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits auxquels ont donné lieu les opérations financières lors de l'offre publique d'achat par Pechiney sur une filiale d'American Can (n° 533) ; 2^o de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur le rachat d'American Can par Pechiney, les opérations boursières sur le capital de la Société générale et les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dénationalisations depuis le 6 août 1986 (n° 534) ; 3^o de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles se sont effectuées les opérations de privatisation d'entreprises ou de banques appartenant au secteur public et de la devenir des sociétés privatisées depuis le 6 août 1986 (n° 537).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 629 et distribué.

J'ai reçu de M. Philippe Marchand un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la révision des condamnations pénales (n° 562).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 630 et distribué.

J'ai reçu de M. Philippe Marchand un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, modifié par le Sénat, modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (n° 561).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 631 et distribué.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (E. n° 277) (20 avril 1989).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 620, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 21 avril 1989, à neuf heures trente, séance publique :

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Question n° 72. - M. Daniel Goulet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur l'incidence économique du revenu cadastral et du foncier non bâti sur le marché foncier et l'activité agricole dans certains départements, notamment dans l'Orne.

Question n° 75. - M. Marc Reymann demande à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, les mesures que le Gouvernement compte prendre en vue de la détaxation partielle de l'essence sans plomb et de l'octroi d'une aide fiscale aux automobilistes qui équipent volontairement leurs véhicules d'un pot catalytique.

Question n° 73. - M. Jean-Pierre Delalande attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la disposition contenue dans l'instruction relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration, tendant à ce que les personnes retraitées qui quittent leur résidence habituelle pour prendre des vacances ne puissent se prévaloir de l'article L. 71-2 du code électoral. En interdisant aux retraités d'invoquer le motif des vacances pour bénéficier du droit de vote par procuration, l'instruction exerce une discrimination entre les citoyens actifs et non actifs.

Question n° 77. - M. Marcel Mocœur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions matérielles déplorables dans lesquelles les conseillers prud'hommes de Limoges accomplissent leur mission. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour qu'une solution rapide et efficace soit apportée au problème du mobilier du conseil des prud'hommes de Limoges et pour que le réaménagement des locaux soit entrepris dans les meilleures conditions afin que les conseillers prud'hommes soient dotés des moyens matériels indispensables leur permettant de mener à bien la tâche pour laquelle ils se dévouent.

Question n° 76. - Mme Muguette Jacquaint rappelle à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qu'il y a en Seine-Saint-Denis onze sections d'inspection du travail composées d'un inspecteur, de contrôleurs et d'un secrétariat ; dix sections sont pourvues d'un inspecteur à leur tête et la direction ne veut pas procéder à une nouvelle nomination au motif que, le nombre d'entreprises de plus de cinquante salariés ayant diminué, il est normal de procéder à une nouvelle répartition. La diminution peut dès lors être incessante. De plus, chacun sait que le non-respect des règles de sécurité et des droits du travail est plus grand dans les petites entreprises que dans les grandes (absence, souvent, d'organisations syndicales). En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les nominations puissent avoir lieu dans toutes les sections et que soient respectés les travailleurs et la législation du travail.

Question n° 74. - M. Francis Saint-Ellier demande à M. le ministre du commerce extérieur de faire connaître les résultats de l'assurance crédit gérée par la C.O.F.A.C.E. pour le compte de l'Etat, le montant des sinistres indemnisés en 1988 et 1989 et les perspectives des crédits budgétaires qu'il conviendra d'inscrire dans la loi de finances pour 1990 au titre de cette activité d'assurance-crédit.

Question n° 79. - M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conditions de la ratification par la France de la convention internationale sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique conclue à Wellington le 2 juin 1988.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 25 avril 1989, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

DÉCISIONS SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communication du Conseil constitutionnel,
en application de l'article L.O. 185 du code électoral)

Décision n° 88-1127 du 20 avril 1989

Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu la requête présentée par M. Jean-Claude Politano, demeurant à Saint-Max (Meurthe-et-Moselle), déposée à la préfecture de la Meurthe-et-Moselle le 21 décembre 1988, enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 22 décembre 1988 et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 4 et 11 décembre 1988 dans la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Gérard Léonard député, enregistrées comme ci-dessus le 5 janvier 1989 ;

Vu les observations présentées par M. Jean-Claude Politano et la réponse à ces observations présentée par M. Gérard Léonard, enregistrées comme ci-dessus les 23 janvier et 6 février 1989 ;

Vu les observations présentées par M. le ministre de l'intérieur, enregistrées comme ci-dessus le 1^{er} février 1989, et les réponses à ces observations présentées respectivement par M. Gérard Léonard et par M. Jean-Claude Politano, enregistrées comme ci-dessus le 13 février 1989 ;

Vu les observations complémentaires présentées par M. Gérard Léonard et la réponse à ces observations, enregistrées comme ci-dessus les 22 mars et 30 mars 1989 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier et notamment la lettre du préfet de la Meurthe-et-Moselle, enregistrée comme ci-dessus le 11 avril 1989 ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Le rapporteur ayant été entendu,

Sur les irrégularités de la propagande pendant la campagne électorale :

Considérant en premier lieu que ni la diffusion à laquelle M. Léonard a procédé de la décision du Conseil constitutionnel du 21 octobre 1988 annulant l'élection de M. Durupt en qualité de député de la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle le 12 juin 1988, ni même l'utilisation regrettable qu'il a faite de cette décision dans les organes de presse et tracts publiés ou distribués au cours de la campagne précédant le scrutin, auxquels ses adversaires d'ailleurs ont été en mesure de répondre, n'ont excédé les limites de la polémique électorale ;

Considérant en deuxième lieu que M. Politano fait valoir que dans la commune de Saint-Max les panneaux d'affichage de M. Durupt ont été systématiquement dégradés et recouverts d'affiches à voter pour M. Léonard ; qu'il ne résulte pas de l'instruction que ces faits aient revêtu un caractère de généralité et une ampleur suffisants pour exercer une influence sur les résultats du scrutin ;

Considérant en troisième lieu que les professions de foi de M. Léonard et les bulletins de vote établis à son nom au premier tour de scrutin lui ont attribué la qualité de « vice-président de l'agglomération nancéienne » ; que, bien qu'inexacte, cette mention, qui d'ailleurs a été rectifiée avant le second tour de scrutin, n'a pu créer d'équivoque dans l'esprit des électeurs sur les fonctions non plus que sur le titre de M. Léonard qui était en réalité « vice-président du district urbain de Nancy » ; qu'il n'en résulte aucune manœuvre de nature à altérer les opérations électorales du 4 décembre 1988, ni davantage celles du 11 décembre 1988, alors même que quelques bulletins de vote du premier tour de scrutin auraient été utilisés au second tour ;

Sur l'organisation des bureaux de vote :

Considérant que, par une décision en date du 21 octobre 1988, le Conseil constitutionnel, statuant sur la requête de M. Gérard Léonard dirigée contre les opérations électorales auxquelles il avait été procédé les 5 et 12 juin 1988 dans la deuxième circonscription de la Meurthe-et-Moselle pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale, a annulé l'élection de M. Job Durupt en qualité de député de cette circonscription ; que l'annulation ainsi prononcée avait notamment pour fondement nécessaire, le fait que, dans la commune de Tomblaine, trois urnes avaient été mises à la disposition des électeurs dans l'unique bureau de vote de la commune en violation des articles L. 62 et L. 63 du code électoral et qu'en conséquence il n'avait pu être satisfait aux dispositions réglementaires relatives à la composition des bureaux de vote ;

Considérant qu'aux termes du second alinéa de l'article 62 de la Constitution : « Les décisions du Conseil constitutionnel ... s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles » ; que l'autorité des décisions visées par cette disposition s'attache non seulement à leur dispositif mais aussi aux motifs qui en sont le soutien nécessaire et en constituent le fondement même ;

Considérant que, pour assurer le plein effet de la chose jugée par la décision du Conseil constitutionnel du 21 octobre 1988, il appartenait à l'autorité administrative d'instaurer sur le territoire de la commune de Tomblaine, comme dans l'ensemble des communes de la deuxième circonscription

du département de Meurthe-et-Moselle, des bureaux de vote correspondant à l'importance du nombre des électeurs inscrits et composés conformément aux prescriptions des articles R. 42 à R. 47 du code électoral ;

Considérant que, lors des opérations électorales des 4 et 11 décembre 1988, dans la commune de Tomblaine ainsi que dans la commune de Saint-Max, respectivement trois urnes et quatre urnes ont été mises à la disposition des électeurs pour l'unique bureau de vote institué dans chacune de ces communes ; qu'en outre, dans la commune de Jarville-la-Malgrange chacun des deux bureaux de vote comportait deux urnes ; qu'il suit de là que les opérations électorales qui ont eu lieu dans les trois communes précitées pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale, consécutivement à l'annulation prononcée par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 21 octobre 1988, se sont déroulées en violation de la chose jugée par ladite décision ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, pour le Conseil constitutionnel d'annuler les opérations de vote dans ces trois communes ; que cette annulation rend sans objet l'examen des moyens relatifs au déroulement du vote dans la commune de Saint-Max ;

Considérant toutefois qu'à la suite de l'annulation ainsi prononcée, M. Léonard conserve un nombre de suffrages suffisant pour être proclamé élu ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que, sans qu'il soit besoin de statuer sur sa recevabilité, la requête de M. Politano doit être rejetée,

Décide :

Art. 1^{er}. - La requête de M. Jean-Claude Politano est rejetée.

Art. 2.- La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans ses séances des 30 mars et 20 avril 1989, où siégeaient MM. Robert Badinter, président, Daniel Mayer, Léon Jozeau-Marigné, Robert Fabre, Francis Mollet-Vieville, Jacques Latscha, Maurice Faure, Jean Cabannes.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Maurice Adevah-Pœuf a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et l'Organisation internationale du café relatif au bureau de cette organisation et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes) (n° 552).

M. Jean Laborde a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande (n° 553).

M. Pierre Raynal a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Australie (n° 554).

M. Xavier Deniau a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et la Banque des Etats de l'Afrique centrale relatif à l'établissement à Paris d'un bureau de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) (n° 555).

CESSATION D'APPARTENANCE À UNE COMMISSION

En application de l'article 38, alinéa 3 du règlement, M. Léon Bertrand qui n'est plus membre du groupe du Rassemblement pour la République cesse d'appartenir à la commission de la défense nationale et des forces armées.